

DÉBAT PUBLIC

« Projet de mine de lithium dans l'Allier »

Compte-rendu intégral

Jeudi 11 juillet 2024

SALLE/ADRESSE :	Webinaire
PARTICIPANTS :	62 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	18h à 20h30

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme	Claire BOUTELOUP	CPDP
M.	Nicolas LE MEHAUTE	CPDP

Intervenants :

Mme	Sofia ALIAMET	WDPE
M.	Fabrice FREBOURG	Imerys
M.	Nicolas HARDOUIN	DDT
Mme	Sophie SEYTRE	DREAL
M.	Nicolas BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier
M.	Mickaël LELIEVRE	Fédération de pêche de l'Allier
M.	Jonathan BOURDEAU GARREL	SAGE Cher amont
M.	Jean-Pierre GUERIN	SAGE Cher amont
M.	Grégoire JEAN	Imerys
M.	Jean-François RICARD	Imerys
M.	Marc BOISSON	ANTEA

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Bonjour à toutes et à tous. Il est 18 heures. Je vous propose de démarrer. Je suis Sofia ALIAMET du groupement WDPE chargé d'animer la rencontre de ce soir aux côtés de Claire BOUTELOUP et Nicolas LE MEHAUTE qui sont tous les deux membres de la commission particulière du débat public et qui vont intervenir à mes côtés lors de cette rencontre. Ce webinaire s'inscrit dans un contexte spécifique qui va vous être rappelé par Nicolas. Nicolas, je te laisse la main pour présenter un petit peu le contexte d'intervention et je vais te demander d'activer le micro.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Bonjour. Je suis Nicolas LE MEHAUTE. Claire et moi faisons partie de la commission particulière du débat public sur le projet de mine de lithium. Ce webinaire fait suite à la réunion qui s'est tenue à Vichy le 30 mai, qui était une réunion d'approfondissement dédiée aux questions de l'eau, sujet majeur qui avait été soulevé dès le début dans le cadre du débat. Je pense que la plupart d'entre vous était à cette réunion. C'était un gros sujet. Il avait été demandé au public de nous produire, sur des cartons, des questions qu'ils souhaitaient poser et qui n'avaient pas forcément été traitées ou qui ne trouveraient pas forcément leur place au cours de cette réunion et qui seraient traitées par la suite dans le cadre de cette visioconférence pour répondre aux questions qui restent sans réponse. Il se trouve qu'à peu près 200 cartons nous ont été remis. Il y a donc eu un gros travail de regroupement et de synthèse qui nous a laissé encore un grand nombre de questions pour pouvoir conduire ce webinaire qui va être assez dense et très cadencé. Nous allons être sur des discussions qui vont être, au moins sur les parties des intervenants, très denses. Sachant que malgré ce travail de synthèse, il restait beaucoup de questions. Nous avons donc versé 71 questions sur la plateforme participative qui trouveront une réponse avant la fin du débat. Cette visioconférence vient en complément. Il y a encore la plateforme participative. Si, au cours de ce temps de visioconférence, il reste des questions qui, pour vous, n'ont pas été traitées, nous vous invitons à utiliser la plateforme pour y verser vos dernières questions qui trouveront une réponse à travers ce dispositif dans le cadre du débat.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup, Nicolas, pour le rappel de ce contexte. Comme vous l'avez compris, nous sommes dans un cadre assez spécifique. Nous ne sommes pas dans un webinaire classique. Nous sommes vraiment là pour approfondir les questions liées à l'eau qui seraient restées sans réponse suite à la réunion publique de Vichy du 30 mai dernier. Comme l'a dit Nicolas, c'est ce qui va expliquer le format un peu particulier et des temps très cadencés. Aussi, merci aux intervenants et intervenantes qui vont avoir la lourde responsabilité de répondre à des questions dans des temps très serrés. Pardon d'avance, car je vais être la gardienne du temps. Je vais devoir faire de petits rappels à l'ordre. Je vais vous présenter le déroulé dans un instant, mais nous aurons plusieurs temps d'échange aussi, au cours duquel vous pourrez partager vos réactions, vos observations ou vos questions complémentaires éventuellement. Comme l'a bien dit Nicolas, si jamais, à l'issue de ce webinaire, des questions mériteraient, selon vous, d'être approfondies, n'hésitez pas à vous rendre sur la plateforme participative du débat. Comme cela vient d'être dit, plus de 70 questions ont déjà été versées. Cela veut dire que nous allons avoir des réponses détaillées et nous vous invitons vraiment à aller les voir. Ma collègue va vous partager le lien vers la plateforme pour aller voir ces questions, mais aussi, si des questions qui sont restées en suspens, vous aurez la possibilité, jusqu'au 31 juillet, de pouvoir les poser et d'avoir une réponse détaillée de la part de la maîtrise d'ouvrage.

Concernant les enjeux sur le déroulé et la façon dont va se tenir ce webinaire, nous sommes dans un format visio. Nous allons donc essayer d'avoir un temps assez limité, même si 2h30 reste un temps déjà long. Nous allons essayer de respecter le temps autant que possible et de vous libérer aux alentours de 20h30. Après cette courte introduction, nous allons ouvrir une première séquence sur les besoins en eau du projet, les solutions pour répondre à ces besoins en eau, les impacts de ces solutions et les alternatives potentielles. Nous allons avoir une série de questions qui ont été identifiées par l'équipe du débat et qui vont être posées aux responsables d'Imerys, aux responsables de l'État ou encore à d'autres acteurs tels que les SAGE. Les intervenants pourront se présenter et répondre à ces questions dans des temps très courts. Il y aura ensuite une séquence d'échanges d'environ 20 minutes. Ensuite, nous ouvrirons un second temps sur la Bosse, et en particulier, les effets possibles de l'extraction sur les ressources en eau au niveau local. Nous aurons ici deux questions et un temps d'échange. Enfin, nous aurons une dernière séquence sur le suivi et les modalités de contrôle entre aujourd'hui et la fin de l'exploitation du site avec cinq questions de mémoire et un temps d'échange qui s'ensuivra. Cela nous amènera ensuite à la conclusion de ce webinaire autour de 20h30.

Le webinaire a un fonctionnement un peu spécifique, mais ce sont les mêmes règles du jeu qu'en réunion publique pour celles et ceux qui y ont déjà participé. Le premier principe est celui de l'écoute et de l'accueil respectueux de la parole de toutes et tous, à l'égard des différents intervenants et intervenantes, à l'égard de l'équipe d'animation, mais aussi dans le tchat et à l'écrit. Ma collègue, Claire, vous a un peu rappelé les règles du jeu de ce tchat. Il y a aussi un principe de concision. Comme je l'ai dit, les temps sont limités. Nous allons vous inviter à respecter les temps de parole. Cela vaut pour les intervenantes et intervenants qui auront un chrono pour voir le temps qu'il leur reste. Encore une fois, c'est un exercice qui n'est pas facile et nous les remercions à nouveau pour cela. Lorsque vous prenez la parole, nous allons vous inviter à faire de même et à essayer de poser vos questions ou de réagir en une ou deux minutes pour que nous ayons un maximum de prises de parole possibles. Vous pouvez également exprimer un avis, une prise de position, une question ou une observation. Nous allons favoriser, et j'y veillerai autant que possible, les prises de parole diversifiées entre hommes et femmes et entre les générations. Aussi, priorité aux personnes qui ne se seraient pas encore exprimées. Nous allons aussi tourner un petit peu la parole au sein de ce webinaire.

Enfin, je l'ai déjà dit, mais la CNDP a un principe de transparence. La réunion est enregistrée. L'enregistrement sera mis en ligne sur le site du débat, tout comme le PowerPoint. Comme l'a rappelé Nicolas, vous êtes bien sûr encouragés à aller sur la plateforme participative du débat. À l'issue de ce webinaire, s'il y a encore des questions en suspens ou si vous voulez partager un avis, cette plateforme est ouverte. Tous les messages qui seront consignés seront bien sûr versés au compte rendu du débat public. Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous souhaitons savoir qui est présent. Pour ce faire, nous allons vous proposer trois petites questions. Je vais demander à ma collègue Annabelle de lancer un sondage qui va apparaître à l'écran et de vous demander un petit peu d'où vous venez, notamment si vous venez de l'Allier ou si certaines et certains d'entre vous viennent d'ailleurs, en France. Cela peut être le cas pour les intervenants, mais aussi pour les participantes et participants, puisque le format webinaire permet justement une diversité. Aussi, avez-vous participé à la réunion publique de Vichy ? Comme vous l'avez compris, ce webinaire s'inscrit dans la continuité de cette réunion de Vichy. La troisième question est de savoir à quel titre vous participez à la rencontre de ce soir et si vous êtes intéressés en tant que riverains, habitants, habitants du territoire, membres d'une association, élus, agents de collectivités ou autres. Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous préciser dans le tchat, à quel titre vous participez. Je vais vous laisser encore quelques minutes pour répondre et en attendant d'accueillir encore de nouveaux participants. Nous partagerons ensuite les résultats. Il n'y a pas d'obligation.

Je vais proposer à Annabelle de partager les résultats du sondage. Comme vous le voyez, c'est assez équilibré. Vous êtes 62 % à venir d'ailleurs en France. C'est aussi un équilibre pour ceux qui ont participé ou non à la réunion de Vichy. Pour ceux qui n'y ont pas participé, pas d'inquiétude. C'est seulement pour vous rappeler que nous sommes dans un format spécifique où il va y avoir une série de questions qui ont été posées à l'écrit, notamment par des participants lors de la réunion de Vichy, mais qui traitent tous du sujet des impacts sur l'eau du projet. Nous sommes donc bien dans la thématique. Aussi, nous pouvons voir que vous participez à différents titres, en tant que représentants d'une institution, principalement des habitants et des citoyens intéressés, quelques élus et quelques membres d'une association. Merci à vous d'avoir répondu à ce sondage.

Je vous propose que l'on entre dans les questions et que l'on démarre la première séquence dans les temps. Cette séquence va porter sur les besoins en eau du projet, les solutions pour répondre à ces besoins, les impacts de ces solutions et les alternatives, ainsi que les suites à donner à ces débats publics. Nous aborderons ce point un peu plus tard. Claire, je te laisse poser la première question.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci, Sofia. Juste avant, pour préciser quels sont les intervenants que nous avons ce soir et qui vont répondre à vos différentes questions au fil de l'eau, mais également qui peuvent être interpellés par n'importe quel participant dans les temps d'échange, nous avons le maître d'ouvrage Imerys avec Fabrice FREBOURG, Grégoire JEAN et Monsieur RICARD, le bureau d'études ANTEA avec Monsieur BOISSON, la DDT avec Monsieur HARDOUIN, la DREAL avec Madame SEYTRE, le SAGE Cher amont avec Monsieur BOURDEAU GARREL et Monsieur GUERIN, la Chambre d'agriculture de l'Allier avec Monsieur BONNEFOUS, la Fédération de pêche de l'Allier avec Mickaël LELIEVRE et le BRGM avec Alain DUPUY.

Maintenant que vous savez qui est autour de la table, nous allons enchaîner sur les questions qui vont être très précises. Pour les participants qui n'étaient pas là à Vichy, il faudra s'accrocher comme le dit mon collègue. La première question est donc « Le besoin en eau est-il complètement connu et défini à ce jour ? ». Derrière cette question, nous retrouvons une seconde question qui est « Le besoin est-il susceptible d'évoluer à l'avenir avec le changement climatique ou autre et comment évoluera-t-il ? ». Imerys a prévu une réponse très courte ici.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Fabrice FREBOURG, recherche des études environnementales et des procédures pour le projet. La *slide* vous avez déjà été présenté et reprend les grandes masses d'eau, les 600 000 mètres cubes de besoin sur la partie concentration et les 600 000 mètres cubes de besoin sur la partie conversion, soit 1,2 million de mètres cubes au total qui sont dus une fois uniquement à la perte liée à l'humidité des produits et des résidus. Pour aller directement à la réponse, ce ne sont pas des chiffres définitifs. Toutefois, ce sont des quantités qui sont prudentes. Nous n'avons pas d'estimation au-dessus de ces valeurs comme cela a été indiqué à plusieurs reprises. Nous attendons nous-même, avec l'évolution des procédés, des économies sur ces volumes. Pour citer un exemple, aujourd'hui, nous estimons de façon plus réaliste que nous sommes autour de 550 000 mètres cubes par an sur la concentration et non plus 600 000, mais nous préférons rester prudents.

Sur le deuxième point, les pilotes ne vont pas permettre de beaucoup affiner ces chiffres puisqu'ils ont déjà été testés dans les laboratoires. Par contre, nous avons eu un certain nombre de procédés très concrets, comme le zéro rejet liquide, qui ne vont pas être installés pour les pilotes, mais qui sont tout à fait connus par ailleurs sur les boucles de recyclage et qui n'ont pas besoin de faire l'objet d'une validation. Globalement, nous n'attendons pas d'augmentation de ces chiffres, si ce n'est des baisses. Ces volumes sont finalement peu impactés par le climat ou par le changement climatique, ce qui n'a, bien entendu, rien à voir avec les besoins en eau liés au réchauffement climatique qui font, eux, l'objet d'études particulières sur les lieux de prélèvement dont la Sioule, et indirectement pour le Cher.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous dites que ce besoin en eau est un maximum qui ne serait donc pas dépassé.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Exactement.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous allons passer à la deuxième question pour préserver des temps d'échanges ensuite. La deuxième question porte toujours sur le besoin en eau du projet. Imerys vient de présenter en quoi ce serait un maximum et qui est plutôt maîtrisé. Du côté de l'État, comment cela va-t-il se passer ? Y aura-t-il un plafonnement des autorisations de prélèvement d'Imerys qui apporterait une deuxième garantie, que ces éléments de volume ne seraient pas dépassés ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Nous sommes en phase de préféabilité. Ce sont des volumes que nous avons pris avec beaucoup de prudence. Je vous ai indiqué un exemple qui est plutôt aujourd'hui dans les dernières phases d'étude et qui est plutôt à réduire, notamment sur la concentration pour les volumes dont nous aurons besoin. La deuxième question porte aussi sur le sujet zéro rejet liquide qui n'a pas à être testé sur le pilote. C'est un procédé qui est testé dans plusieurs autres industries aujourd'hui, qui est très connu et sur lesquels nous avons 95 % d'efficacité sur ce type de procédés. Aujourd'hui, nous n'avons aucune raison de penser que ces chiffres vont être augmentés.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Bonjour. Je suis Nicolas HARDOUIN, directeur de la DDT de l'Allier. Le dossier du pétitionnaire comportera effectivement des volumes tels que présentés et l'autorisation qui en découlera comportera des plafonds maximums en volume global sur l'année, hors période d'étiage et hors étiage qui est sensible. Il n'y aura donc pas de possibilité de dépasser.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Au niveau de l'État, ce serait un encadrement dans les textes qui ferait un peu barrière également. Madame SEYTRE, voulez-vous compléter ?

M. Sophie SEYTRE – DREAL

Bonjour. Je suis Sophie SEYTRE de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes. Je suis chargée de missions mine et après-mine. Chaque projet est encadré par un arrêté préfectoral et dans les arrêtés préfectoraux, sont fixés les maximums prélevables et ou dans quels types de masse d'eau, ils sont prélevables. C'est donc dans un arrêté préfectoral. C'est révisable. En règle générale, c'est plutôt révisable à la baisse. À titre d'information, sur l'Allier, sur les dix dernières années, l'ensemble des

quinze plus grosses industries ont baissé leurs prélèvements de 40 % à peu près, en cumul. C'est un ordre de grandeur. Ce n'est pas le chiffre exact au mètre cube près. Au fur et à mesure, les arrêtés sont révisés pour abaisser des plafonds au maximum, ce qui peut permettre de laisser de la place à d'autres industriels.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Je vois que différentes questions arrivent dans le tchat. Ne vous inquiétez pas. Nous en ferons un retour tout à l'heure. Nous allons enchaîner les questions sur ce thème et ensuite, nous prendrons d'autres questions. La troisième question s'adresse à Imerys. « L'eau nécessaire pour réaliser le ciment qui permettrait de reboucher le trou de la mine est-elle comprise dans l'estimation du besoin ? »

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Oui. L'eau qui va être nécessaire à la fabrication de la pâte cimentée pour le remblai, pas dans la carrière, mais dans les galeries, est bien comprise dans cette estimation des 600 000 mètres cubes. Pour vous donner une idée, l'ordre de grandeur représente la moitié de ce volume total, à la fois pour fabriquer la pâte cimentée, mais aussi parce qu'il y a de l'humidité dans les résidus. Ce volume qui est dédié à remblayer les galeries souterraines représente presque la moitié du besoin en eau.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Sur le sujet de garantir ce prélèvement, les pompages d'Imerys seront-ils équipés de compteurs ? Qui en fera les contrôles ? Si oui, à quelle fréquence ? Pourra-t-il y avoir des contrôles inopinés ? Quelles autres garanties pourrions-nous avoir par rapport à ce prélèvement et pourrions-nous y associer les citoyens ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Comme pour tout prélèvement d'industriel, si le projet va jusqu'au bout, nous aurons l'obligation d'avoir des compteurs pour les prélèvements dans le milieu naturel et ces compteurs doivent être homologués. Ils peuvent être inspectés à tout moment par les agents de l'État et par les représentants de l'agence de l'eau à qui vont être dédiés les redevances liées à ces prélèvements. Ces dispositions sont vraiment prévues aujourd'hui par le Code de l'environnement, par l'article R214-58 qui décrit les lieux de prélèvement, la façon dont nous devons avoir ces compteurs avec des compteurs totalisateurs et des compteurs instantanés et les relevés qui sont à tenir à disposition ou à envoyer aux services de l'État.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Du côté de l'État, Monsieur HARDOUIN, voulez-vous compléter ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Non, mais tout a été dit. Nous pouvons signaler qu'au Journal Officiel d'hier, il y a eu un arrêté qui renforce le cadre réglementaire pour la question des compteurs, leur remplacement et leur entretien.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Pouvez-vous préciser ce que dit ce texte ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Non, je ne peux pas vous le détailler maintenant. Vous pouvez vous rapporter facilement au Journal Officiel.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Si vous en parlez, cela veut dire que nous pouvons le consulter pour savoir exactement ce qui est prévu.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Oui, c'est cela. C'est un arrêté qui réprécise les fréquences d'entretien des compteurs et leur fréquence de remplacement, tout ce qui est lié aux obligations qu'ont les industriels d'assurer le comptage de leur prélèvement, l'ensemble des prélèvements étant soumis à redevance de l'agence de l'eau. Cela découle aussi de la taxation des prélèvements d'eau partout en France et quels que soient les opérateurs.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous allons passer à la question suivante. Nous avons une question sur la Sioule, sur le bassin versant. C'est vraiment dans la continuité de ce qui a été dit à la réunion du 30 mai. Les autorisations actuelles de prélèvement ne permettent pas la mise en œuvre d'un nouveau prélèvement industriel aujourd'hui sur le plan administratif. D'où la question « Comment ces autorisations de prélèvement pourraient-elles être obtenues ? Qu'est-il prévu du côté d'Imerys et de l'État ? » Nous n'avons pas le SAGE Sioule, ce soir.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Je vais vous repartager une diapositive que nous avons présentée lors de la réunion publique sur l'eau qui fait un petit peu un état des lieux des usages, des besoins et des quotas sur les prélèvements sur la Sioule. Je crois qu'il faut bien distinguer deux choses. Il y a l'aspect quantitatif et il y a l'aspect réglementaire. Sur l'aspect purement quantitatif, ce ne sont pas les chiffres qui sont sur cette diapositive, mais nous les avons déjà présentés. Concernant les besoins de prélèvement sur l'année, soit les 600 000 mètres cubes sur la Sioule, représentent à peu près 0,6 % du volume d'étiage. Je crois que l'ensemble des participants de la réunion publique sur l'eau était d'accord pour indiquer que ce volume n'était pas significatif au regard de la capacité de la Sioule aujourd'hui. C'est la partie quantitative et il faudra la vérifier sur les aspects de projection en termes de changement climatique. Avec les scénarios RCP de réchauffement et de changement climatique, nous pouvons tout de même avoir cette disponibilité dans les années à venir.

Sur l'aspect purement réglementaire, vous avez ici, sur le tableau qui est à l'écran, sur la période d'étiage qui est la plus critique, du 1^{er} juin au 30 septembre, un volume d'autorisation de prélèvement de 4,9 millions de mètres cubes. Ce sont les valeurs de l'année 2020. Aujourd'hui, les besoins pour l'irrigation sont de 3 millions de mètres cubes et, en réalité, un peu plus avec le foisonnement, ce qui laisse de la place aussi réglementairement pour avoir un prélèvement supplémentaire à l'industriel. Pour Imerys et les besoins en irrigation, ce serait environ 67 % du volume autorisé actuellement. Nous devons regarder de quelle façon ce cadre réglementaire peut s'appliquer pour Imerys en tenant compte des besoins des autres usagers. Ce sont des choses que nous sommes en train de regarder avec les services de l'État et avec la Chambre d'agriculture, pour que ce soit fait vraiment de façon tout à fait concertée.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Dans le cadre de l'usage, la période d'étiage est du 1^{er} avril au 31 octobre. Elle est plus étendue. Le SDAGE prévoit aujourd'hui un plafonnement des prélèvements. À ce stade, la seule hypothèse serait effectivement de répartir différemment la ressource entre les acteurs et les territoires. Comme cela vient d'être illustré, nous avons de la marge pour un prélèvement à l'étiage qui est a priori évalué autour de 500 000 mètres cubes. Imerys le confirmera. Dès le début, nous avons invité l'industriel à étudier les alternatives qui pourraient faire en sorte que, dans tous les cas, le volume prélevé pendant cette période d'étiage soit encore moins important. L'objectif est d'en prélever le moins possible pendant cette période.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il y a effectivement la distinction entre les périodes où il y a le moins d'eau et là où il y en a le plus. Nous allons y venir après. Monsieur BONNEFOUS qui représente la Chambre d'agriculture, pourriez-vous nous dire un mot ? Vous qui disposez d'une autorisation de prélèvement au titre de l'irrigation en période d'étiage, comment voyez-vous l'arrivée de ce projet industriel ?

M. Nicolas BONNEFOUS – Chambre d'Agriculture de l'Allier

Bonjour à tous. Nous ne voyons pas spécialement d'un mauvais œil, l'arrivée du projet EMILI. Nous sommes en train de travailler avec Imerys pour trouver des solutions, notamment à l'étiage, afin qu'il y ait suffisamment d'eau pour tout le monde. Concernant l'irrigation, nous avons quand même besoin, si ce n'est des 4,9 millions, parce que nous ne devons en distribuer que 4,7 millions au niveau de notre AUP, de notre organisme unique. AUP est l'autorisation unique de prélèvement et l'organisme unique est de la gestion collective pour l'irrigation. Nous avons la problématique du foisonnement, sachant que pour prélever environ 3,5 millions de mètres cubes sur l'année dans la Sioule, nous avons besoin d'au moins 4,6 ou 4,7 millions. Le principe du foisonnement, c'est par exemple en électricité, si tout le monde allumait tous les appareils électriques en même temps, nous ferions sauter le réseau, ce qui n'arrive jamais. Chaque agriculteur n'a pas forcément la même climatologie au cours de la saison d'irrigation. Vous pouvez avoir un orage qui passe à Ebreuil, mais qui ne passe pas à Saint-Pourçain. Vous pouvez avoir un agriculteur qui a un peu plus de culture de printemps et un autre agriculteur qui en a un peu moins, soit un peu plus ou un peu moins de besoin d'irrigation. Nous avons donc besoin d'une autorisation un peu plus large pour consommer les 3 ou 4 millions de mètres cubes que l'on consomme. Nous devons être en mesure, avec Imerys, de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde, aux acteurs économiques ainsi qu'à la rivière.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous êtes donc confiants sur la possibilité de trouver des solutions entre usages en période d'étiage pour que tout le monde puisse utiliser l'eau sans dégrader les milieux aquatiques, y compris à moyen et long terme.

M. Nicolas BONNEFOUS – Chambre d’Agriculture de l’Allier

À moyen et long terme, nous sommes confiants là-dessus. Nous sommes confiants sur la capacité à amener l'eau au bout du tuyau. La problématique reste celle qu'a expliquée Monsieur HARDOUIN qui est une problématique administrative qui est due au classement de la Sioule dans la disposition 7B3 du SDAGE. Physiquement, pour moi, il n'y a aucun problème pour accueillir le projet. Nous devons être capables d'accueillir le projet sans diminuer l'eau qui est aujourd'hui accordée à l'agriculture. Il n'y a personne du SAGE Sioule, mais la SAGE Sioule devrait lancer une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climats, soit les études dites HMUC qui sont les études lancées par l'agence de l'eau. Dans le cadre de ses études qui prendront en compte les milieux, les usages et la variation climatique, de nouveaux volumes prélevables devraient être définis. Ce ne serait pas forcément des volumes prélevables supplémentaires, mais ces volumes devraient être recalés. De nouveaux volumes prélevables devraient donc être recalculés.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci beaucoup. Monsieur HARDOUIN ou Madame SEYTRE, pourriez-vous nous dire, en moins d'une minute, en quoi ce projet de prélèvement pourrait ou non remettre en cause d'autres prélèvements, d'autres usages, au-delà de l'irrigation, et d'autres besoins en eau de manière générale ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Non. Comme cela vient d'être expliqué, il n'y a pas d'autres besoins identifiés aujourd'hui et l'accueil d'un nouvel entrant ne remettrait pas en cause les usages actuels. De toute façon, les usages prioritaires restent les milieux naturels et l'eau potable. Pour ce qui est de la Sioule, il y a également la production d'énergie renouvelable par le barrage des Fades. Ensuite, il y a l'irrigation et les usages industriels. Nous pouvons accueillir tous ces acteurs. Il n'y a pas de soucis. Cela n'impacte pas notre droit d'eau.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous en venons justement sur la période dite d'étiage, celle où il y a le moins d'eau. Vous trouverez sur la plateforme du débat, toutes les définitions des termes. En période d'étiage, il a été dit que les prélèvements d'Imerys pourraient être modulés, c'est-à-dire abaissés grâce à du stockage dans des retenues. Le prélèvement d'Imerys pourrait-il être stoppé en cas de sécheresse extrême si ces stockages supplémentaires ne suffisaient pas ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Les services de l'État compléteront si je dis des bêtises, mais en cas de sécheresse, aujourd'hui, c'est au service de l'État et à la préfecture de prendre des mesures relatives à l'accès à la ressource en eau. La Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes a par exemple signé des orientations en 2023 qui indiquent que, dans les axes prioritaires de l'eau, l'industrie n'en fait pas partie. Ce sont vraiment les services de l'État qui, in fine, prendront ces décisions. Comme l'a évoqué tout à l'heure Monsieur HARDOUIN, nous avons réfléchi et nous réfléchissons encore – et nous l'avons déjà évoqué – à des solutions de stockage sur site, notamment pour cette période d'étiage, pouvoir garder de l'eau sur notre site en prélevant l'hiver sur lequel il y a moins de criticité sur la Sioule dans nos lacs naturels du site de Beauvoir où nous estimons aujourd'hui la capacité de stockage à environ 100 000 mètres cubes. Une deuxième réponse sur laquelle nous reviendrons peut-être est la possibilité de soutien d'étiage avec le barrage des Fades.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous n'avons malheureusement pas pu avoir un représentant d'EDF ce soir pour préciser les choses. Monsieur HARDOUIN, pourriez-vous nous éclairer ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Le bassin de la Sioule, depuis quelques années, n'est plus en crise – c'est l'image que j'avais posté le 31 mai – du fait du soutien d'étiage supplémentaire qui avait été discuté entre la Chambre d'agriculture et le concessionnaire du barrage des Fades. De ce fait, le soutien d'étiage supplémentaire est possible pendant la période la plus difficile. À ce stade, le bassin de la Sioule n'est jamais en crise. Si l'on arrive sur une période particulièrement stricte, les arrêtés préfectoraux et départementaux définissent des restrictions d'usage en fonction de seuils de débit qui sont dépassés à la baisse pendant plusieurs jours. Nous passons donc successivement en alerte, où les usages et les prélèvements devraient être limités de 33 %, et ce, de manière renforcée, là où les prélèvements doivent être limités de plus de 50 %. Aussi, nous pouvons arriver en crise. C'est le cas sur d'autres bassins du département, sur les étés les plus secs. En crise, tous les usages, sauf les usages prioritaires type eau potable, abreuvement des animaux et sécurité publique, sont interdits. Pour ce qui est des industriels, mais Sophie le précisera peut-être, dans les arrêtés, il y a des précisions sur l'usage de l'eau et en particulier en période d'étiage s'ils ont des contraintes de sécurité dans leurs installations.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Sur le site du débat, vous avez justement des éléments d'explication et des références pour aller consulter des informations complémentaires sur les arrêtés sécheresse.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Ce qu'a dit Monsieur HARDOUIN est tout à fait exact. Il faut faire la distinction entre les installations anciennes où ces éléments n'étaient pas forcément pris et qui sont, au fur et à mesure, repris. Pour les installations déjà existantes, nous mettons la pression sur les industriels pour qu'ils mettent en œuvre des investissements pour diminuer leur consommation et qu'ils mettent en place des mesures qui permettent, en cas de crise, de pouvoir arrêter leurs installations, mais évidemment, nous avons eu des installations industrielles pour lesquelles arrêter tout approvisionnement en eau d'un coup serait dangereux. Ce sont donc également des choses que nous devons prendre en considération. Pour les nouveaux industriels, évidemment, dès le départ, ce sont des choses qui sont réglementées où l'on réfléchit dès le départ. Dans les arrêtés préfectoraux, il est mentionné comment cela se passe en cas de crise et d'alerte.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Ce seront donc des choses à préciser par la suite, si le projet continue. Nous avons également une question qui est complémentaire sur le même sujet. Avec cette idée de stocker davantage d'eau, notamment au barrage des Fades, pour compenser le prélèvement d'Imerys, on nous a dit qu'il pouvait y avoir des inconvénients. Comment être sûrs de disposer d'assez d'eau pour permettre ce soutien d'étiage supplémentaire, notamment à long terme avec le changement climatique ? Comment seraient étudiés les impacts de ce surstockage ? Nous n'avons pas EDF aujourd'hui, mais l'État pourrait-il nous préciser de choses sur les conséquences ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Je rappelle qu'il n'est pas prévu d'augmenter les prélèvements à ce stade. Il n'y a donc pas de conséquences en termes d'augmentation de prélèvement. Pour ce qui est d'un éventuel surstockage, il en existe un aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui est discuté entre la Chambre d'agriculture et le concessionnaire. Il est envisageable d'avoir de la marge supplémentaire, sachant qu'au regard du besoin d'Imerys en période d'étiage, cela représente très peu de volume supplémentaire sur la retenue. Un surstockage est possible. Le concessionnaire a, dans le cadre de sa concession, des obligations de respect de débit minimum biologique. Il a des obligations et des contraintes d'exploitation pour produire de l'énergie renouvelable. S'il ne peut pas turbiner au moment où l'électricité est la plus chère sur le marché international, évidemment que cela entraîne un manque à gagner pour lui. C'est ce manque à gagner qui est à discuter. Le surstockage entraîne évidemment un débit moindre, à un moment donné. Des discussions pourront avoir lieu pour définir ce qu'est la compensation pour le concessionnaire d'un éventuel surstockage. Le surstockage est donc possible et n'aura pas de conséquences particulières sur la retenue, sur le débit de la Sioule ou sur autre chose.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous dites que s'il y avait plus de stockage d'eau au barrage des Fades, ce sera au concessionnaire, soit EDF, de s'assurer qu'il laissera suffisamment d'eau dans la rivière en aval, ce qui est une obligation. Pour vous, ce surstockage serait peu important. En tout cas, en période d'étiage, il n'y a donc pas d'autres conséquences que de vérifier cela.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Le besoin est très faible. Il n'y a donc pas de difficultés. Les discussions sur un éventuel surstockage auront lieu entre l'industriel, les agriculteurs qui bénéficient déjà d'un surstockage et l'État en tant qu'autorité de contrôle des concessions.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Monsieur BONNEFOUS voulait compléter.

M. Nicolas BONNEFOUS – Chambre d'Agriculture de l'Allier

Je voudrais déjà dire qu'il ne s'agit pas d'un surstockage. EDF a un règlement d'eau à respecter. Nous bénéficions d'un supplément de soutien d'étiage en période critique. C'est de l'eau qu'EDF ne turbine pas à un moment donné. C'est de l'eau qu'il nous réserve et qui est relâché au moment le plus critique. Il ne s'agit en aucun cas d'un surstockage. C'est un « transfert d'eau » qui n'est pas turbiné pour faire de l'électricité, mais qui est relâché l'été au moment où la Sioule peut en avoir besoin. Il ne s'agit jamais d'un surstockage.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Alors qu'est-ce que serait un surstockage ?

M. Nicolas BONNEFOUS – Chambre d'Agriculture de l'Allier

Un surstockage est d'aller stocker au-delà des capacités du barrage.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Nous ne stockons pas au-delà des capacités du barrage. Cela ne fonctionne pas. Il y a un certain niveau. Nous pourrions en discuter tout à l'heure. Le concessionnaire a une obligation d'un niveau de stockage à un certain moment dans l'année. Il y a encore de la marge par rapport à la limite de l'ouvrage pour surstocker. Ce que dit Monsieur BONNEFOUS est vrai. Par rapport à la convention qui existe entre le concessionnaire et la Chambre, aujourd'hui, cela ne correspond pas à un surstockage. C'est une gestion différente du volume prévu et existant dans la retenue.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous sommes en train de glisser niveau timing. Je vous inviterai à répondre de manière plus concise. Si je comprends bien, vous dites tous les deux que s'il y avait besoin de déstocker plus d'eau pendant l'étiage pour alimenter des usages en plus depuis le barrage des Fades, il faudrait faire attention d'une part au niveau d'eau que nous laissons dans la rivière, et d'autre part, cela supposerait des pertes de turbinage pour l'électricité. En tout cas, c'est ce que font les irrigants. Nous allons passer à la période hors étiage, celle des basses eaux. C'est ici la question des impacts du prélèvement d'Imerys sur le débit de la Sioule. Un peu plus de stockage dans le barrage des Fades voudrait dire sans doute que ce stockage aurait lieu sans doute pendant l'hiver. Quels pourraient donc être les impacts de cette stratégie sur le fonctionnement global de la rivière Sioule et de l'Allier de manière générale, en termes de vie de la rivière ou, par exemple, de transport de sédiments ? Jusqu'où les impacts pourraient-ils être constatés, par exemple sur la Loire ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Je crois qu'il faut bien remettre les ordres de grandeur. La période d'étiage qui est prévue par le SDAGE s'étend de mai à octobre, soit six mois. Si nous parlons d'étiage, nous parlons donc des six mois restants, soit 300 000 mètres cubes de besoin puisque nous avons un besoin linéaire, soit 0,3 % environ de la capacité du barrage des Fades. Par rapport à l'ordre de grandeur, nous voyons bien que le prélèvement serait non significatif. Même si nous devions le doubler sur cette période d'hiver, il ne serait pas significatif par rapport à la capacité du barrage. Concernant la santé de la Sioule hors période d'étiage, nous aurons, dans l'étude d'impact qui sera présentée pour le dossier final, à analyser les éléments sur le débit biologique du cours d'eau, l'impact de ce prélèvement qui, encore une fois, reste très faible sur la période d'étiage et sur la période d'hiver, et voir comment, avec des données précises, des éléments pourront être apportés dans l'étude.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Nous sommes sur une rivière qui comporte déjà un barrage. Le transport sédimentaire ne se fait pas comme sur une rivière libre. Il n'y a donc pas d'impact du peu de besoin que représenterait l'accueil d'Imerys sur ce territoire.

M. Mickaël LELIEVRE – Fédération de pêche de l'Allier

Bonsoir à tous. Non. Tout ce que l'on peut dire, c'est que depuis maintenant une vingtaine d'années, nous observons une diminution des crues morphogènes sur la Sioule liée au fonctionnement global du complexe hydroélectrique qui a tendance à écrêter les crues et à limiter les crues d'importance majeure qui façonnent le fonctionnement du cours d'eau et la morphologie des cours d'eau à l'aval. Nous pouvons penser que, notamment sur des printemps plutôt secs, si nous sommes amenés à stocker de façon supplémentaire, nous pouvons accroître ce phénomène de diminution des crues morphogènes. Il est vrai que le pourcentage de stockage est relativement faible, mais nous ne savons pas comment va évoluer le climat d'ici 20 à 30 ans. L'augmentation de la possibilité de stocker peut avoir une incidence sur le débit qui est restitué à l'aval du cours d'eau, à la fois en période d'étiage, mais aussi en période de hautes eaux. Nous avons toujours eu tendance à penser que l'eau qui coule lorsqu'elle est en surplus ne sert à rien, alors qu'elle est très utile puisqu'elle sert au fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau à l'aval. Nous avons eu parlé du transit sédimentaire, mais aussi de la migration de certaines espèces piscicoles. C'est un élément qui est aussi important à prendre en compte.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Si je comprends bien, ce sont des crues qui permettent à la rivière de vivre sa vie quand elle est en hautes eaux. Je passe à la question numéro 10, sur le territoire du Cher amont. Effectivement, il a été

dit le 30 mai que le Cher amont était dans un mauvais état et dans une situation compliquée du point de vue quantitatif. Que connaît-on des besoins des milieux aquatiques en termes de quantité d'eau et également sur le plan qualité écologique, mais aussi sur le plan de la dilution des rejets ? Dans quelle mesure ces besoins des milieux aquatiques, et notamment biologiques, sont-ils satisfaits ? Dans quelle mesure ils le seraient toujours avec le projet EMILI ?

M. Jonathan BOURDEAU GARREL – SAGE Cher amont

Bonjour. Je suis animateur du SAGE Cher amont porté par l'Établissement Public Loire. Des éléments de réponse que peut-être la Fédération de pêche pourra compléter, mais il y a la notion qui a été donnée de débit minimum biologique. C'est une notion assez précise du débit. À l'heure actuelle, il n'y a pas de connaissance précise à l'endroit de l'usine de conversion de ce que nous appelons le débit minimum biologique, puisque c'est une donnée qui est en cours d'évaluation et d'analyse via l'étude HMUC citée tout à l'heure pour le bassin du Cher et par le volet M pour Milieux. Cette étude va mener à la connaissance du débit minimum biologique. Ce débit minimum biologique est lié aux caractéristiques du bassin versant, aux caractéristiques des habitats présents et surtout des espèces présentes. En l'occurrence, par rapport au projet EMILI et aussi via l'étude HMUC Cher, il est sûr que nous allons tenir compte dans les projections – l'évaluation de ce que nous appelons les volumes prélevables – des prélèvements potentiels sur le Cher, évalués à 600 000 mètres cubes pour l'instant. C'est une donnée qui devrait aboutir à l'horizon 2026-2027 avec la fin de l'étude HMUC. Pour précision – et c'est un schéma qui avait été montré à la réunion de Vichy – il faut bien imaginer que, dans un milieu, il y a une partie de l'eau qui est dédiée aux espèces, et c'est ce que l'on appellerait, si je le simplifie, le débit minimum biologique. La partie restante serait celle pour les usages. Il est bien entendu estimé toutes ces parties en fonction de l'eau disponible dans un contexte de changement climatique, puisque toutes ces composantes vont prendre en compte les effets de ce changement climatique.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il nous reste deux questions et plein d'autres qui arrivent sur le tchat concernant le Cher. Monsieur LELIEVRE, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Mickaël LELIEVRE – Fédération de pêche de l'Allier

Non. Aujourd'hui, il est difficile en l'absence d'étude de débit minimum biologique, de savoir si nous avons des problématiques pour les espèces piscicoles notamment, puisque ce sont les espèces qui nous intéressent. Tout ce que l'on sait, c'est qu'aujourd'hui, sur le Cher en période d'étiage, nous avons eu des débits qui sont extrêmement bas, même si nous avons un débit réservé, un débit garanti, un débit de Rochebut qui est à 55, nous observons, lors de certaines périodes d'étiage, des débits inférieurs à 800 litres par seconde dont nous avons eu montré que cela avait des impacts importants sur les habitats piscicoles. Même si le pourcentage soustrait à la rivière par le projet est faible, aujourd'hui, nous n'avons pas d'idée de l'impact qu'il peut y avoir dans un contexte déjà très contraint pour les milieux aquatiques et pour les espèces piscicoles.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Nous sommes toujours sur le Cher amont et nous avons eu la même question que sur la Sioule concernant le barrage avec l'idée d'un soutien d'étiage pour permettre de garder plus d'eau dans la rivière en aval d'amarrage. Nous n'avons toujours pas EDF. Monsieur HARDOUIN, pourriez-vous répondre à la question de l'impact à ce stockage du barrage ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Depuis 2022, il y a un surstockage qui est réalisé sur le barrage de Rochebut puisque l'obligation du concessionnaire était d'avoir, au 1^{er} juin, 14,2 millions de mètres cubes dans la retenue. Depuis 2022, nous avons eu 500 000 mètres cubes de plus qui visent à assurer l'obligation du concessionnaire qui est de 1,55 mètre cube par seconde, sur la période d'étiage, à soutenir le plus longtemps possible. À été adossé à ce surstockage, la possibilité de réduire de manière automatique, en fonction du volume restant dans la retenue, au 1^{er} septembre, le volume à 0,8 mètre cube pour être sûr de tenir encore. En 2019, l'étiage avait duré assez longtemps, jusqu'à fin novembre. À l'occasion de ce travail qui a été mené en 2021, il avait été envisagé à l'époque de stocker 500 000 mètres cubes de plus afin d'arriver à 1 million de mètre cube, choix qui n'a pas été fait pour des raisons « X », mais en l'espèce, nous savons que 500 000 mètres cubes sont encore envisageables.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Cela permettrait ou non de compenser le prélèvement d'eau d'Imerys potentiel en sortie de station d'épuration ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Pourquoi pas, mais ce sont des choses à discuter et à vérifier par des études, pour voir qu'il n'y a pas d'autres types d'impact. Au regard du volume qui est très réduit, cela ne devrait pas avoir de conséquences importantes sur les milieux.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

La communauté d'agglomération de Montluçon va-t-elle financer une partie des investissements nécessaires pour ce projet de prélèvement par l'industriel en sortie de la station d'épuration ? Est-ce qu'Imerys paierait bien l'eau prélevée ? Nous n'avons pas les services techniques de l'agglomération, mais nous avons Monsieur GUERIN qui pourra préciser si besoin. Monsieur FREBOURG, si vous pouvez nous préciser les choses que vous avez peut-être budgétées par rapport à cela.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Nous n'avons pas budgété parce que nous ne connaissons pas le tarif. C'est en discussion avec l'agglomération de Montluçon qui pourra confirmer. La communauté de Montluçon garde le contrôle de la station d'épuration. Elle étudie la possibilité de voir si la réutilisation des eaux grises qui est quand même prônée aujourd'hui par un certain nombre de textes, peut bénéficier à d'autres industriels. Auquel cas, elle pourrait elle-même investir dans un premier traitement. Il y a des traitements successifs pour pouvoir produire de l'eau brute pour les industriels et la communauté de Montluçon pourrait investir dans un premier traitement, puis ensuite, faire payer les industriels de cette eau qui serait traitée. Si ce n'est pas le cas, Imerys prendra à sa charge et investira sur ce premier traitement pour les eaux issues de la station d'épuration l'été et paiera cette eau brute à la communauté de Montluçon. Là aussi, bien évidemment, le tarif reste à définir par le propriétaire de cette station.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

L'agglomération décidera donc du tarif et Imerys paiera bien toute l'eau qu'elle utiliserait.

M. Jean-Pierre GUERIN – SAGE Cher amont

C'est un problème financier. Nous sommes en train de regarder, avec les éléments que nous avons actuellement, l'investissement nécessaire. Lorsque l'on parle d'investissement, automatiquement, il faut l'amortir et ce sera ce point-là qui serait facturé. Nous sommes dans le domaine de l'eau industrielle. Ce sont des budgets qui sont autonomes. Il faut absolument que nous arrivions à les équilibrer. C'est aussi simple que cela. Nous sommes en attente d'éléments plus importants et plus précis sur la qualité des eaux que souhaiterait Imerys. Comme vient de le dire Monsieur FREBOURG, notre président a demandé si d'autres industriels pouvaient être intéressés, ce qui pourrait dimensionner l'usine de façon un peu plus importante. Par effet de masse, nous pourrions baisser les coûts de production. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, en attente de la confirmation de l'arrivée d'Imerys. C'est un gros sujet avant de se lancer dans les études. Je confirme bien qu'Imerys est censé payer l'eau qu'il va consommer et pas les Montluçonnais.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Sur le tchat, il y a un flux de questions assez important et qui traite de questions très diverses. Beaucoup ont été répondu dans le cadre de cet échange et d'autres renvoient à ce qu'il s'est dit à la réunion de Vichy, « Où sera pompée l'eau ? » Il est aussi question du classement en projet d'intérêt national pour lequel il y a une réponse spécifique apportée par la CNDP sur son site et qui renvoie à la réunion qui a eu lieu le 9 juillet dernier. Pour ce qui concerne vraiment le projet, nous avons des questions qui ont eu des réponses, notamment de la part d'Imerys, avec la question du stockage, du surstockage, du soutien d'étiage, de l'endroit où sera pompée l'eau. Il y a deux questions que je retiendrai et que je vous relaye. Il y a une crainte qui est clairement liée aux évolutions des besoins liés au changement climatique. Nous avons eu entendu que des études étaient en cours pour se projeter dans ces changements à venir. Que se passe-t-il si l'on s'aperçoit qu'il va manquer de l'eau ou si l'on commence à manquer d'eau ? Il y a une inquiétude par rapport à des cas de dérogations qui ont pu avoir déjà lieu et une crainte de voir des besoins évoluer, avec également la ressource disponible. Je pense que c'est une question qui s'adresse à la fois Imerys, mais aussi à la DDT en tant que service instructeur. Un autre point qui concerne plutôt Imerys est autour de la modulation des prélèvements à la journée, sachant que la sensibilité des milieux ne résonne pas forcément sur des moyennes mensuelles, mais quid de la modulation à la journée en cas de débit d'étiage vraiment très bas ?

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci, Nicolas. Je vais proposer à Messieurs FREBOURG et HARDOUIN de répondre à ces deux questions sur le changement climatique et les perspectives, ainsi que sur la modulation des prélèvements. En attendant, je vais inviter les participantes et participants qui le souhaitent à lever la main, si vous avez des questions, des observations ou des réactions. Cela me permettra d'identifier les

personnes qui souhaitent prendre la parole de manière virtuelle et de vous laisser la parole pour les dix prochaines minutes.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Concernant le changement climatique, c'est une incertitude pour tout le monde. Aujourd'hui, on ne sait pas réellement ce qu'il va se passer et cela posera des difficultés pour tous les prélèvements. Pour sortir un peu du cadre dans lequel nous sommes aujourd'hui, dans l'Allier, il y a des canaux où nous avons aussi besoin d'eau. En période de sécheresse, en 2022, l'alimentation des canaux représentait 10 millions de mètres cubes sur le département pour des besoins industriels qui, eux, ne représentent que 5 millions de mètres cubes. Il faut aussi remettre les choses en perspective. Le principe des études HMUC qui essaient de prévoir ce qu'il va se passer et d'analyser quels sont les besoins de chaque catégorie d'usages sera de toute façon de partager la ressource existante entre les différents usages, avec en priorité un certain nombre d'entre eux qui sont des milieux naturels, l'eau potable et l'irrigation.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Je laisserai Marc BOISSON d'ANTEA développer un petit peu plus, mais sur le changement climatique, c'est bien pour cette raison que nous avons dit que l'étude sur le changement climatique serait intégrée à l'étude d'impact et que c'était un préalable au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation. Sur la modulation, il y a deux modulations. Il y a de la modulation des prélèvements qui seront faits dans la Sioule et les modulations avec les stockages dont nous avons la capacité sur le site. Marc, veux-tu apporter quelques réponses sur le changement climatique ?

M. Marc BOISSON – ANTEA

L'évolution du climat est pas mal étudiée par le GIEC notamment, qui définit des trajectoires climatiques. Il y a un certain nombre d'institutions, dont Météo France, qui ont élaboré des modèles climatiques qui traduisent ces changements d'évolution de gaz à effet de serre en quantité de pluie et en évolution de température. Ces modélisations existent. Elles sont disponibles sur le site de la DRIAS. Ce sont des données publiques. Les évolutions de la température et de la pluie sur les 100 ans qui viennent sont modélisées. Dans le cadre du projet EMILI, nous avons réalisé une modélisation qui transforme ces données climatiques en débit de la Sioule. Nous avons vérifié que cela correspondait sur des données historiques passées. Nous avons modélisé un certain nombre de scénarios en prenant les scénarios les plus sécuritaires, soit le scénario RCP 8.5 du GIEC qui considère que l'on ne va rien faire pour atténuer l'impact du changement climatique. Les modèles climatiques traduisent cela en évolution de pluies et de température. Nous avons donc pris les quatre modèles les plus extrêmes et le pire des cas. La conclusion est que le débit de prélèvement, dans le cas où l'on prélèverait pendant la période d'étiage, resterait de 1 %. Cela augmenterait légèrement dans le pire des cas, mais cela resterait inférieur à 1 % du débit d'étiage de la Sioule. Ces études sont en train d'être finalisées.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup. Je vois qu'il y a une main levée. Yves, je vais vous proposer de réagir et de partager votre observation.

Yves – Intervenant

Bonsoir. Je suis un citoyen. Je me pose la question de savoir s'il n'y a pas une inversion de chronologie quant à l'autorisation de l'État qui intervient pour l'exploitation pour Imerys sur le site d'Echassières, qui intervient pour cette année 2024 en regard d'une étude biologique qui a été citée préalablement et qui doit aboutir en 2026-2027, ainsi qu'un intervenant qui a fait état d'un débit déjà constaté très bas du Cher.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Il n'y a pas d'autorisation délivrée à ce stade puisque l'industriel n'a pas encore déposé de dossier. L'autorisation qui sera délivrée une fois que le dossier sera déposé et instruit intègrera les données connues aujourd'hui, c'est-à-dire dans le cadre réglementaire actuel, sans prélèvements supplémentaires pour la partie Echassières. De la même manière, sur le Cher, l'autorisation intègrera la réutilisation des eaux usées et n'impactera donc pas le Cher. Il n'y a pas un impact direct sur le Cher pour la partie Montluçon et sur la Sioule, nous resterons dans les plafonds utilisés aujourd'hui.

Yves – Intervenant

Quant à l'étude biologique ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

L'étude HMUC interviendra sans doute plus tard. A ce moment-là, il y aura une remise à plat des usages. Sachant que dans les données d'entrées qui vont être mises dans cette étude, sont intégrés l'ensemble des besoins d'irrigation, d'industrie, d'eau potable et autres. Une fois l'analyse faite, les données de sortie seront de savoir comment nous permettons les différents usages avec les usages prioritaires et peut-être que certains usages qui le sont moins devront être baissés.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup pour ces éléments de réponse. Je vais proposer à Monsieur JARRY de FNE de prendre la parole.

M. Michel JARRY – Intervenant

Bonjour. L'étude HMUC doit être disponible en 2027, mais pas avant, alors que l'autorisation doit être délivrée avant et l'ouverture de la mine doit être en 2028. N'est-ce pas trop tard ? La deuxième question que je veux poser à Monsieur FREBOURG concerne le stockage. À Echassières, nous avons un bassin de rétention de 100 000 mètres cubes. Lors de la dernière réunion sur l'eau, vous avez dit que vous alliez peut-être envisager ou étudier la possibilité de stocker l'eau dans des cavités de la mine qui avaient été faites. Quels risques de pollution y a-t-il ? Il peut y avoir des risques de pollution sur les eaux souterraines en stockant l'eau. Vous allez peut-être me dire que les cavités sont très étanches puisque le granit est très étanche, mais avez-vous envisagé cette solution de manière approfondie ? Aussi, le Cher est vraiment très impacté. Il y a peu de débit. Surtout, les débits d'étiage sont très faibles, et ce, sur plusieurs mois. Pour l'usine de conversion à Montluçon, est-ce la bonne géographie ? Est-elle bien implantée là ou avez-vous envisagé de l'implanter ailleurs en fonction de ces problèmes qui vont s'approfondir au fil du temps avec les questions de réchauffement climatique et de débit d'étiage qui risque encore de diminuer ?

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup. Monsieur FREBOURG, je vais vous inviter à répondre Monsieur Fribourg. Nous prendrons une dernière question, puis nous passerons à la séquence suivante.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Je crois que c'était peut-être plutôt pour les services de l'État, mais je vais répondre à la question de Monsieur JARRY pour l'implantation à Montluçon. Nous avons étudié plusieurs sites d'implantation. Nous avons mené des études de cadrage pour vérifier que, notamment sur ce sujet de l'eau qui est important, mais aussi d'autres paramètres d'implantation qui sont liés aux besoins industriels, le site de Montluçon, sur la zone d'activité de La Loue, permettait cette installation. Avec le prélèvement issu de la station d'épuration, nous n'avons pas de prélèvement direct dans le Cher. Nous avons un impact quantitatif indirect sur le Cher pour cette eau qui ne revient pas dans le Cher. Cela a été évalué dans ces études de cadrage. On voit que l'impact de débit est assez faible. Il y a encore des possibilités de soutien avec le barrage de Rochebut. Nous allons, comme sur la Sioule, mener les études avec les scénarios sur le réchauffement climatique pour montrer que non seulement aujourd'hui, mais demain, avec des scénarios très pessimistes, nous n'avons pas de difficulté sur ce point-là. Sur l'aspect de surstockage de l'eau, l'idée n'est pas forcément d'avoir un seul et unique bassin sur le lac sur la carrière de Beauvoir. Nous avons plusieurs dépressions aujourd'hui sur lesquelles nous avons des retenues d'eau. Ce seraient peut-être des retenues multiples. Concernant la capacité de stockage en souterrain, c'est quelque chose que nous étudions et qui est intimement lié à la conception de la mine. L'eau serait donc stockée dans une chambre qui serait relativement étanche. Aujourd'hui, nous n'avons pas identifié de risque de pollution lié au stockage de cette eau dans une chambre de granit sain.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup. Sur le calendrier, nous avons déjà apporté des précisions. Je vous invite à répondre à Madame en ligne, du fait qu'elle n'a pas de micro. Nicolas avait relayé cette question tout à l'heure qui concerne les dérogations possibles ou non. Je vous propose de passer à la deuxième séquence qui porte sur la Bosse et les effets possibles de l'extraction sur les ressources au niveau local. Merci aux intervenants d'avoir respecté le timing. Je vais proposer à Claire de poser la première question.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

La première question relayée sur papier jaune la dernière fois est que, comme tout modèle a ses limites, il existera toujours des risques et notamment sur la circulation des eaux souterraines. Quelles mesures seraient prises en cas d'assèchement et de disparition de points d'eau ? Quelle gestion des risques par Imerys et quelles possibilités d'alertes vigilance et du traitement de ces alertes ?

M. Jean-François RICARD – Imerys

Bonjour à tous. Je suis chargé de projet environnement sur les sujets eau. Je laisserai la parole à Monsieur BOISSON d'ANTEA pour ce qui est du modèle. Comme vous le savez, nous avons implanté un certain nombre de piézomètres autour du site que nous allons équiper avec des capteurs de niveau qui vont nous faire de la télétransmission. Nous sommes déjà en train d'en planter quelques-uns pour tester le concept. Autrement dit, on sera capable de voir en temps réel la position toutes les nappes autour du site. Cela va découler ensuite du modèle dont Monsieur BOISSON nous parlera après. Tous nos forages profonds sont maintenant complets et nous allons commencer les essais de pompage qui vont nous donner des données réelles du terrain, ce que nous espérons dès la semaine prochaine. Tout ce qui est le suivi en temps réel et notre capacité de réaction est en cours de développement. On teste maintenant tous ces procédés de façon à être prêts le jour où nous commencerons nos opérations aussi.

C'est plutôt un sujet gouvernance, mais comme vous le savez, le projet EMILI s'attache à être en conformité avec le référentiel IRMA, référentiel qui nous demande d'avoir une gestion des plaintes et des intervenants. Un nouveau système de plaintes et de doléances va donc être mis en œuvre prochainement, tout cela dans une volonté de transparence avec tous nos mécanismes, conformément au référentiel IRMA. Je vais laisser la parole à Monsieur BOISSON au sujet du modèle et de tout ce que cela implique. Cela répondra à la question de Monsieur JARRY. Le modèle nous permet de savoir ce qui rentre, mais cela peut également nous permettre de comprendre ce qui peut sortir.

M. Marc BOISSON – ANTEA

En complément de ce qu'a dit Jean-François RICARD, il y a un réseau de piézomètres très étendu. La question est de savoir comment nous allons nous apercevoir, si jamais cela ne se passe pas comme prévu. Justement, nous avons eu ce réseau de piézomètres qui est surtout suivi depuis un certain temps. Nous avons donc un état zéro avant la mine et il y a des fluctuations sur le débit des sources qui sont naturelles. Nous avons donc besoin d'avoir un état de référence pour comparer l'effet de la mine par la suite. Ce réseau de monitoring va être suivi pendant toute l'exploitation de la mine et même post mine. Nous verrons s'il y a des écarts et si nous pouvons les appliquer à la mine. Nous aurons des moyens de contrôle et d'alerte si nous voyons que cela ne se passe pas comme nous l'avons prévu. D'un point de vue purement réglementaire, très certainement que la DDT imposera qu'un certain nombre de piézomètres soient suivis avec la qualité d'eau et c'est une information qui sera disponible pour le public.

Côté évaluation des impacts, nous faisons une modélisation de la future mine et de ses interactions avec le milieu naturel. Cette modélisation est aussi alimentée avec la connaissance de la géologie du sous-sol. Actuellement, nous faisons des piézomètres profonds pour connaître la perméabilité du granit en profondeur, pour que notre modèle soit bien renseigné. Si jamais cela ne se passe pas comme nous l'avions prévu, des mesures de mitigation sont envisagées et pourront être mises en œuvre. Le système d'alerte va nous permettre de dire d'un point de vue ingénierie qu'il faut étancher d'autres parties que celles qui sont prévues et nous envisagerons des mesures de mitigation à ce moment-là.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous dites donc que nous allons suivre cela et que nous saurons s'il y a un problème. La question était de savoir ce qu'il se passe ensuite. Concrètement, avez-vous des éléments de process ? À quel moment, les informations seront-elles disponibles pour tout le monde ? Que pourrait-il se passer en termes de gestion de risque ?

M. Marc BOISSON – ANTEA

Les informations seront disponibles pour tout le monde, puisque le suivi n'est pas que de la bonne volonté d'Imerys. C'est aussi imposé par les services de l'État. Ces informations sont publiques. Je parle à la place de la DDT, mais c'est ce qui se fait de façon classique. Nous allons donc demander de suivre un certain nombre de piézomètres avec telle fréquence. Cela sera imposé à Imerys et ces données seront publiques. L'information sera disponible. Actuellement, il y a des inquiétudes à Naves afin de savoir si la mine peut avoir un impact sur les sources qui alimentent les lavoirs. En accord avec le Maire de Naves, nous avons instrumenté ces sources pour connaître quels sont les débits actuellement et leurs variations. Cela fera probablement partie du réseau de suivi qui sera très certainement imposé par la DDT à Imerys. Cette information sera donc disponible. Concernant les mesures en termes d'assèchement, il y a des mesures de mitigation qui sont connues pour le principe. Pour l'instant, tout est fait pour limiter les impacts. Il y a une partie d'évaluation des impacts avec des modèles de plus en plus sophistiqués et en fonction des impacts potentiels, il y a toute une partie d'ingénierie sur la mine, de rendre certaines galeries étanches qui laisseraient passer trop d'eau. C'est la séquence ERC bien connue. C'est de limiter ces impacts. Il y aura des méthodes de mitigation si nécessaire sur les zones à fort enjeu, notamment écosystème.

M. Jean-François RICARD – Imerys

Nous en avons peut-être parlé dans les diverses présentations et documents de pédagogie. Nous pouvons faire du renvoi direct en rivière ou des tranchées d'infiltration. Ceci dit, les modèles avec lesquels nous travaillons permettent de concevoir ces moyens de substitution. Nous prévoyons les impacts, mais nous pouvons aussi prévoir comment les compenser avec des modélisations. Les deux usages sont possibles.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous allons passer à la deuxième question, puis nous ouvrirons directement le temps d'échange pour compléter si besoin. Aujourd'hui, des eaux sont stockées sur le site de la Bosse. Que deviendraient-elles avec l'ouverture de la mine ? Comment allez-vous faire ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Ces dépressions aujourd'hui qui recueillent l'eau naturellement sont les eaux de pluie ou de ruissellement sur du massif de la carrière. Ce sont bien ce type de dépressions, et plus éventuellement ce que nous avons évoqué lors de stockage souterrain, qui seraient destinées à accueillir à la fois les eaux de ruissellement, mais aussi des potentiels stockages issus d'un pompage en hiver dans la Sioule. Le remplacement tel qu'il est aujourd'hui peut être amené à évoluer, soit pour agrandir leur capacité, soit pour les multiplier, pour atteindre les 100 000 mètres cubes que nous avons évoqués. Nous avons aujourd'hui une capacité naturelle de stockage qui est de l'ordre d'environ 50 000 mètres cubes avec les eaux sur le site.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous allons enchaîner avec Nicolas LE MEHAUTE pour une synthèse des questions du tchat afin de garder un temps d'échange et préciser les choses en fonction de vos questions.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

La synthèse va être très rapide puisque le temps d'intervention sur cette thématique de la Bosse a été assez court. À noter qu'il y a des rebonds sur la thématique précédente. Je vous renvoie sur tchat pour les questions auxquelles nous n'aurons pas répondu. Je vous en relaye deux concernant les points de contrôle du niveau des nappes. « Quelles sont les garanties du bon fonctionnement de la calibration en termes de précision des points de contrôle du niveau des nappes ? » et « Le projet est-il compatible avec la loi sur l'eau ? »

M. Jean-François RICARD – Imerys

Nous allons installer des capteurs automatiques, mais il y a des moyens de mesure manuelle que nous allons aller contrôler. Comme n'importe quel capteur dans une usine, il faut faire un contrôle régulier et ce sera fait aussi. Nous aurons un contrôle manuel peut-être quatre fois par an et le reste du temps, les capteurs automatiques vont nous envoyer des données toutes les quinze minutes. Ce sera une façon de faire. Les contrôles peuvent même se faire en présence des autorités au moment où on les fait. Ce sera en toute transparence.

M. Marc BOISSON – ANTEA

La précision de la mesure est au niveau du centimètre. Nous avons eu quelque chose de très précis par rapport aux enjeux, globalement.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Selon la loi sur l'eau, ma collègue a répondu dans le tchat. Évidemment, le dossier sera instruit au regard de la loi sur l'eau et l'autorisation ne sera délivrée que si le pétitionnaire respecte l'ensemble des obligations.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Par ailleurs, je complète, mais je pense qu'Imerys pourra l'expliquer à nouveau. L'exploitant, pour l'instant, n'a rien demandé puisque nous n'avons aucune demande d'autorisation qui a été déposée. Ensuite, il a expliqué qu'ils avaient plutôt majoré leurs besoins en eau, quitte à l'affiner après pour le redescendre, mais je n'ai entendu en aucun cas que l'exploitant avait sous-estimé son besoin pour ensuite demander une dérogation. Il est évident que la demande, si elle est déposée un jour, devra exprimer un volume de prélèvements au plus proche de la réalité du besoin. J'ignore ce qu'il se passe en Bretagne. Je ne connais pas du tout le sujet. Je ne sais pas forcément à quoi il est fait allusion, mais il sera relativement difficile de déposer un dossier avec une demande de 600 000 mètres cubes par an et, dans la foulée, de nous relancer un dossier en disant « Nous nous sommes trompés, nous avons besoin du double » ou de 10 % en plus. Cela me semble assez difficile. À ma connaissance, pour les dossiers qui sont suivis dans le service dans lequel je travaille, lorsque nous avons eu des demandes

d'augmentation de volume, c'est souvent lié à une augmentation de capacité de production et non pas à un process qui aurait été mal dimensionné. Je ne sais pas quel est le cas de la Bretagne.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup. C'est le deuxième temps d'échange sur cette deuxième séquence. N'hésitez pas à lever la main si vous avez des réactions, des questions ou observations. Il nous reste quelques minutes pour prendre quelques questions.

Mme Véronique ROBERT – Intervenante

Cela fait plusieurs fois que l'on nous répond qu'on ne sait pas ce qu'il se passe dans les autres régions de France. Il ne faut pas exagérer. C'est quand même votre job. Vous avez vu le partage qui a été fait du lien. Voilà ce qu'il se passe en Bretagne. Comment pouvons-nous avoir confiance en Imerys dans ces conditions ? C'est d'ailleurs la même personne que l'autre fois, que j'avais entendue, et pourtant, je n'ai pas tout suivi. Une dame de la DREAL nous avait déjà dit ne pas savoir ce qu'il se passe dans les autres régions. C'est ridicule.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Madame, ce n'est pas mon job d'aller voir ce qu'il se passe dans les autres régions. Je dois m'occuper de trois départements.

Mme Véronique ROBERT – Intervenante

Si, c'est votre job, savoir ce qu'il se passe.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Non, Madame.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Nous n'allons pas surenchérir sur ce sujet. La question de Madame est claire. L'article a été partagé dans le tchat. Nous avons bien compris votre question et nous allons la relayer.

Florent – Intervenent

À la vulnérabilité de l'extraction, et notamment des eaux souterraines, on sait très bien que l'on est dans un milieu discontinu, avec des perméabilités de fissures et autres. Le réseau de piézomètres va donner des informations locales, mais d'un point de vue plus régional, comment cela sera-t-il évalué ? Je suis hydrogéologue pour les sources ALMA et nous nous inquiétons. Nous aimerions connaître les impacts potentiels sur la ressource en eau minérale, notamment dans ce secteur géographique qui est réputé pour cela. Nous aimerons avoir également des réponses sur les risques de pollution métallique et autres.

M. Pierre PICARD – Intervenent

Bonjour. Je voudrais répondre quand même par rapport à ce que disait l'autre personne en préambule sur la Bretagne. La DREAL fait partie du ministère de l'Environnement et c'est un ministère qui est national. Quand une entreprise envisage de créer une fosse supplémentaire en privatisant de l'eau, cela peut intéresser effectivement ce qu'il pourrait y avoir sur Échassières à un moment donné. Aussi, le décret du 7 juillet nous met énormément en doute le fait que l'entreprise doit respecter la loi sur l'eau. La procédure d'accélération et de contournement nous inquiète fortement, bien évidemment, et il sera trop tard lorsque la phase d'essais et potentiellement la phase de réalisation du projet contourneront cette loi qui doit respecter un certain nombre de critères, soit une facilité de mettre en place ce projet. Sur les techniques, vous avez parlé plusieurs fois des techniques, mais elles n'ont jamais été utilisées sur des mines réelles, sinon, nous l'aurions su. Vous êtes toujours en train de dire que vous allez espérer et faire des contrôles. Nous savons qu'à la DREAL, le nombre de contrôleurs a disparu depuis un certain temps. Nous savons qu'il y a des difficultés pour les contrôles sur des projets d'une telle amplitude. À un moment donné, nous ne pouvons pas jouer les apprentis sorciers et contrôler une fois que le projet est réalisé. C'est bien en amont qu'il faut prendre toutes les précautions. Pour nous, elle n'existe pas. Il y a une fragilité à la fois dans le pompage de l'eau dans la Sioule et à la fois sur les rejets de cette eau, une fois que le projet serait créé, via du granit qui, au mois de novembre, était perméable continuellement et là, qui ne l'est plus puisque l'on parle de bétonnage pour limiter l'infiltration de l'eau dans le sol.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup pour ces différentes questions. Je me tourne vers les différents intervenants et intervenantes. Concernant la procédure d'accélération, la commission du débat a publié ce jour une actualité sur son site Internet. Ce sujet est revenu très fortement lors de la réunion du 9 juillet. Ce sujet

a bien été entendu par la commission du débat qui rédigera des éléments à ce sujet sur le compte rendu puisque c'est un élément marquant du débat. Je vous invite à aller consulter l'actualité qui a été publiée ce jour, qui reprend des éléments qui ont déjà été aussi partagés en réponse lors de la réunion du 9 juillet dernier. Je vous laisse réagir sur les autres points. Pour le Cap breton, un article a été partagé dans le tchat. Avez-vous des éléments à répondre sur ce sujet-là ? Aussi, la question du respect de la loi, eu égard de la décision du 7 juillet dernier, sur l'utilisation de techniques et la question de la vulnérabilité des impacts sur les ressources minérales partagées par Monsieur.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Sur le Cap breton, c'est difficile pour moi de gérer le tchat et de participer en même temps. Je laisserai mon collègue répondre.

M. Grégoire JEAN – Imerys

Bonjour. Je me permets d'intervenir sur ce sujet particulier. C'est un reportage qui, malheureusement, comporte beaucoup d'imprécisions. Je vous encourage à le lire. Vous verrez par exemple qu'ils décrivent « un magnifique lac d'acide ». Ce n'est pas un lac d'acide, mais un lac d'eau. C'est un lac d'eau que le syndicat gérant l'usine d'eau potable à l'aval a demandé à Imerys de soutenir l'étiage des cours d'eau avoisinant et d'augmenter son débit. Comme c'est un lac de traitement d'eau, l'eau est traitée sur place. Le taux de sulfate étant un peu trop élevé, une dérogation a été accordée, mais à la demande du syndicat gérant l'usine d'eau potable. Nous n'avons pas demandé de dérogation, mais une dérogation a été accordée pour que nous puissions, à la demande d'un syndicat, de libérer un peu plus d'eau que prévu pour faire un soutien d'étiage. Cela fait partie des imprécisions de ce reportage. Je vous avouerai qu'il y en a d'autres, notamment les 300 mètres de hauteur des zones de stériles, ce qui est faux. Ces 300 mètres correspondent à l'altitude du tas de stériles et non pas la hauteur par rapport aux terrains avoisinants. C'est donc pour la situation bretonne qui n'a absolument rien à voir avec une demande d'Imerys d'augmenter des pompages et des prélèvements d'eau par rapport à des besoins qui avaient été préalablement sciemment sous-estimés.

Juste une petite mention sur les techniques de colmatage des galeries. Concernant nos analyses préalables, comme dit au départ, le fissurage profond du bloc de granit, vu nos carottages extrêmement faibles, il n'est pas à exclure que localement, ponctuellement, on est des petites infiltrations d'eau. Le cas échéant, nous procéderons à des étanchéifications, mais il n'a jamais été prévu dans notre projet de procéder systématiquement à l'étanchéification des galeries. Il n'y a pas de changement de paradigme du côté d'Imerys, mais par rapport au questionnement de certaines personnes très tôt dans le projet sur la possibilité que l'eau s'infilte, elle est très faible. Toutefois, le cas échéant, l'étanchéification ponctuelle sera effectuée. Ces techniques existent dans tous les travaux de galeries, de travaux miniers ou de travaux civils.

M. Jean-François RICARD – Imerys

Concernant le modèle hydrogéologique, nous avons 30 000 mètres de sondage. Nous faisons des modèles pour analyser la géologie structurale et nous allons prolonger cette analyse en dehors du site. Tout cela est très technique et sort peut-être du cadre de la présente soirée, mais ces rapports seront mis à disposition. Cela devient un dossier public lorsque nous faisons une demande de permis. Tous ces modèles hydrogéologiques que nous faisons avec ANTEA et Monsieur BOISSON vont aussi être vus par des tiers experts qui vont pouvoir en discuter. C'est un sujet qui est extrêmement technique et pointu. Monsieur FLORENT, votre connaissance vous permettra d'y comprendre quelque chose. On se revoit dans quelques mois, lorsque nous pourrons mettre tout cela à disposition. Monsieur PICARD, nous avons parlé des techniques d'infiltration, par exemple. Monsieur BOISSON peut donner un exemple dans lequel il a participé à Dunkerque pour des tranchées d'infiltration qui servaient exactement à cela. Ces techniques existent. Nous ne les inventons pas. Elles sont même courantes. Par contre, c'est à nous de démontrer qu'elles vont être efficaces.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci. Peut-être un dernier point sur ce que va entraîner le décret. Je sais qu'il y a eu des réponses à l'écrit dans le tchat, mais il y a quand même une question sur le respect de la loi et comment nous allons nous en assurer. Est-ce que les services de l'État veulent répondre à ces questions ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Le décret PLM n'a pas pour objet de faire échapper le projet à la réglementation. Il a pour objet que l'État définisse ce projet comme stratégique au niveau national. Le gouvernement diffuse au niveau national. Il facilite certaines procédures dans le sens où le projet va nécessiter la modification par ailleurs des documents d'urbanisme sur certaines communes. Si on laisse faire les communes, cela va à la fois prendre du temps et leur coûter de l'argent. Le décret PLM permet à l'État de prendre la main en concertation avec les communes pour que ce soit l'État qui mène la modification des documents

d'urbanisme. De la même manière, le décret permet que ce soit l'État qui prenne la main sur l'instruction du permis de construire. On peut imaginer que pour une petite commune comme Saint-Bonnet ou Echassières, instruire un permis de construire pour une telle installation n'est pas très simple. Ce décret PLM permet donc une accélération dans le sens où c'est l'État qui prend la main et qui travaillera en collaboration avec les collectivités. Il n'y a aucune dérogation prévue à aucune loi. Le pétitionnaire réalisera toutes les études exigées par la loi. Simplement, le décret permet de faciliter un peu les choses.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup pour ces éléments de réponse. Des personnes qui se sont déjà exprimées ont levé la main, mais je vous propose de passer tout de même à la séquence suivante, sinon, nous n'allons pas pouvoir vous libérer à l'heure et je suis garante du temps. Peut-être que nous pourrions y revenir tout à l'heure. N'hésitez pas à réagir dans le tchat.

Étienne – Intervenant

Je suis Étienne de Stop Mines 03. Comment Imerys garantit-il qu'il n'y aura pas d'impact de la lixiviation des résidus et stériles de la mine – on parle de quelques millions de tonnes – pendant les 25 ans viennent et que cela n'impactera pas les eaux de surface et les eaux souterraines ?

M. Jean-François RICARD – Imerys

Nous ne faisons pas que des tests de lixiviation. Nous pouvons faire des tests de percolation. Nous faisons aussi des tests de caractérisation physico-chimique et de radiologique. Nous avons énuméré toute la liste dans nos différentes fiches techniques. Pour toutes ces caractérisations, cela peut être les stériles que nous allons excaver sur le terrain. Les résultats vont induire la façon de les stocker, que ce soit permanent ou temporaire. Cela va également apparaître dans notre dossier de permis. Concernant les techniques de base, si ce sont des déchets qui sont considérés comme problématiques, on les connaît, avec les membranes, le traitement d'eau, les couvertures à la fin de l'existence de l'opération. Tout cela va être mis en œuvre, mais le point de départ, c'est évidemment une caractérisation fine et exhaustive de tout ce que nous allons manipuler. Tout cela sera présenté dans notre étude environnementale.

Étienne – Intervenant

Ce ne sera donc pas dans le dossier du pilote, puisque j'ai cru comprendre que le dossier du pilote allait être déposé dans les prochains jours, ce qui inclut la galerie exploratoire, donc des résidus et des stériles de la galerie exploratoire. Les résultats ne seront donc pas connus pour ceux-ci.

M. Jean-François RICARD – Imerys

La galerie exploratoire est essentiellement dans le granit. Cela va être effectivement de petites quantités. Tout cela va être stocké en fûts. Par contre, vous avez raison d'aborder le point parce que nous prenons quelques échantillons maintenant, mais les usines pilotes vont générer une beaucoup plus grande quantité. Nous pourrions donc tester plusieurs fois pour nous assurer qu'il n'y aura pas de variabilité dans nos tests. C'est un bon point de dire que les pilotes vont aussi nous assurer d'avoir une représentativité de ce qu'il se passe et pas juste sur un test fait une fois sur un matériau. Les pilotes vont nous permettre d'affiner tout le procédé et d'avoir également une sérénité sur les résultats des différentes analyses.

Étienne – Intervenant

Ce n'est pas tout à fait ce que je disais.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Je vais devoir passer à la troisième séquence. Encore une fois, je suis gardienne du temps. J'invite quand même les représentants d'Imerys et de l'État à répondre à l'écrit à certaines questions du tchat, parce qu'il y en a énormément. Si certaines de vos questions restaient sans réponse, n'hésitez pas à les partager sur la plateforme participative. Nous allons vous repartager le lien, mais il y a notamment une question de Madame qui précise être actrice de l'industrie agroalimentaire et s'interroger sur les impacts que cela aurait sur son activité. N'hésitez pas si vous pouvez y apporter des éléments de réponse.

Nous sommes donc sur la troisième séquence avec quelques questions à partager à nouveau et qui portent sur le suivi et les modalités de contrôle entre aujourd'hui et la fin de l'exploitation du site. De nouveau, je vais passer la parole à Claire pour poser les différentes questions.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

La première question de cette série est celle de possibles dérogations sur ce projet au titre de la directive européenne ou de la directive-cadre sur l'eau en général qui est appelée DCE. Ce projet pourrait-il donc bénéficier d'une dérogation par rapport à la DCE ? C'est une question pour l'État.

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Comme je l'ai dit sur la loi sur l'eau, il n'y a aucune différence. La directive-cadre sur l'eau ne prévoit pas de dispositif de dérogation. Quelle que soit la reconnaissance, comme cela l'a été en France, de projets stratégiques après un décret PINM, il n'est pas possible qu'il y ait des dérogations de la directive-cadre sur l'eau.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il a été demandé par plusieurs personnes s'il y aura un comité d'experts indépendants mandatés par des administrations, par exemple, pour assurer un suivi et une expertise tout au long du montage du projet. Cela a fait écho à plusieurs de vos questions depuis le début de la visio.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Pour les installations classées pour la protection de l'environnement, les ICPE, il existe un outil qui s'appelle le comité de suivi de sites, la CSS. Ces comités de suivi de sites sont obligatoires lorsque nous avons affaire à des sites Seveso ou des sites d'élimination de stockage de déchets. Pour les autres sites, la CSS peut être organisée ou non à l'appréciation du préfet en fonction des demandes qui sont faites. Cette CSS est un outil qui est prévu dans le code de l'environnement et comprend cinq collèges, dont le collège d'État, le collège élu, le collège des riverains, le collège des exploitants et le collège des salariés des installations. Cette CSS peut effectivement faire appel à des experts reconnus qui sont complètement indépendants des cinq autres collèges, sous réserve que ce soit sur des points très particuliers qui nécessitent effectivement cette expertise. Oui, c'est possible. Je ne sais pas si cela répond à la question, mais concernant un comité d'experts indépendants tout seul dans son coin, mandaté par un service de l'État, non. Il y a ce processus de CSS qui est, pendant toute la vie de l'établissement et qui peut même être mis en place dès le dépôt de demande d'autorisation environnementale. Indépendamment de cela, lors de l'instruction des demandes d'autorisation, s'il y a des sujets extrêmement pointus, je pense notamment à des sujets d'hydrogéologie, l'État a toute latitude à faire appel à des tiers experts. Évidemment, ce sont des bureaux d'études qui ne sont pas déjà impliqués dans la remise d'études pour l'exploitant. Nous avons donc cette faculté de faire intervenir un tiers expert.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

La composition du CSS est donc aussi décidée par l'État.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Oui, en respectant les cinq collèges qui ont le même nombre de voix. La CSS ne prend pas de décision, mais c'est un comité de suivi.

M. Grégoire JEAN – Imerys

Ce ne sont pas les services instructeurs de l'État, en l'occurrence, mais plutôt la communauté de communes dont je sais qu'ils se sont rapprochés de l'université de Clermont-Ferrand. Il y a un accord-cadre avec l'université de Clermont-Ferrand pour apporter un regard totalement indépendant sur toutes les études concernant l'eau qui concerneront le secteur d'Echassières. C'est un exemple de choses qui, manifestement, a été mis en place par la communauté de communes.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

C'est une initiative privée.

M. Grégoire JEAN – Imerys

Non, ce sont plutôt vos élus locaux.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Ce sont les collectivités, mais c'est une initiative indépendante de l'État.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il y a possibilité d'impliquer des experts et nous pourrions revenir sur cette question. Cela peut être un enjeu également si le projet continue, un enjeu de concertation. L'autre question est de savoir quels sont les engagements d'Imerys et de l'État en termes de transparence des résultats des études. Nous avons déjà un petit peu évoqué cette question tout à l'heure. Il s'agit des études à venir et des suivis

qui seraient faits tout au long de la vie du projet. Un certain nombre de cartons lors de la réunion à Vichy avaient des questions très précises, avec notamment la question « Quels engagements d'Imerys, de répondre à toutes les interrogations techniques qui peuvent émerger sur le territoire et quels engagements de transparence sur le résultat des études ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Tout au long de ce débat et au fur et à mesure des thématiques, Imerys a essayé d'apporter les différentes réponses aux questions. Nous avons constaté aussi à nombreuses reprises que certaines études sont encore en cours parce que nous sommes au stade de préféabilité. Nous avons pris cet engagement de porter ces études au fur et à mesure devant le public, mais aussi devant les instances telles que la Commission locale de l'eau. Nous sommes allés trois fois déjà, en l'espace d'un an et demi, présenter l'avancement de ces études à la Commission locale de l'eau de la Sioule. Nous l'avons fait aussi auprès de celle du Cher. Je crois que nous sommes vraiment dans cette démarche. Cet engagement de transparence est aussi acté par le choix que nous avons fait du label IRMA qui présente un point fort sur ce sujet. Ces études arrivent au fur et à mesure. À chaque fois que nous avons une réunion, nous avons quelques éléments nouveaux à présenter. Ces éléments vont continuer à être présentés dans le cadre de la concertation continue qui se poursuivra à l'issue du débat public et jusqu'aux autorisations finales, jusqu'à l'enquête publique du dossier final. Nous avons encore presque deux ans devant nous de concertation continue durant lesquels nous allons pouvoir présenter les études successivement. D'un point de vue strictement réglementaire, les études d'impact qui sont constituées vont être aussi jointes au dossier pour les pilotes, puis seront jointes aux différents dossiers successifs jusqu'à la demande d'autorisation finale. Ces études d'impact comprennent l'ensemble des études techniques, que ce soit sur le paysage, sur l'eau, sur l'air ou sur le milieu naturel, pour englober l'ensemble des éléments. Ce que je voudrais dire en synthèse de ce point, c'est que pour Imerys, c'est un projet d'investissement à plus d'un milliard d'euros, et notamment sur le sujet eau sur lequel il a été dit tout à l'heure que nous allons faire des demandes successives, nous ne pouvons pas prendre ce risque-là. Aujourd'hui, nos études sont bien faites de façon à pouvoir graduellement aller sur des échelles de précision qui permettent de réduire les données que nous avons déjà estimées sur l'eau et de s'assurer de l'ensemble des compatibilités sur toutes les thématiques environnementales.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il y a donc différentes temporalités. Il y a cette temporalité jusqu'à l'enquête publique si le projet continue. Pendant tout le temps de la concertation continue, vous vous engagez à mettre à disposition les études et les suivis auprès des parties prenantes. Le faites-vous également auprès de n'importe quel citoyen de manière publique ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Nous avons mis pas mal d'études en ligne, notamment sur le sujet de l'eau, y compris les suivis précis dans les piézomètres qui ont été faits lors des différentes campagnes de suivi. Vous avez raison sur cette question de temporalité. Il y a les études très techniques et très spécifiques qui peuvent parfois considérer ou concerner une thématique ou un site, et il y a les études générales qui sont reprises dans le cas des études d'impact. Dans le dossier des pilotes, par exemple, nous avons une étude d'impact très précise et très complète sur la partie pilote, puisque c'est ce qui concerne la galerie des pilotes. En revanche, l'étude sur la station de chargement est forcément plus générique, puisque cette station peut encore être amenée à évoluer et il faut mener des inventaires, comme nous l'avons dit, notamment sur les milieux écologiques sur le site. Il y a cette étude d'impact globale et il y a ces études spécifiques qui vont être amenées au fur et à mesure de cette concertation continue.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous avez parlé d'une enquête publique où les différentes données seront mises à disposition de tout le monde. Ensuite, si le projet se continue, quels seront les engagements de transparence ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

À l'enquête publique des dossiers pilotes et aux enquêtes publiques des dossiers successifs qui seront déposés jusqu'à la demande finale, l'ensemble des études seront mises à disposition. À l'issue de l'autorisation, si le projet est poursuivi et autorisé – et nous l'avons évoqué assez largement mardi soir, lors de la réunion sur la gouvernance – à la fois par le label IRMA, mais aussi par nos propres engagements, nous souhaitons continuer et poursuivre ces comités de suivi. J'ai cité, mardi soir, une carrière où nous avons trois comités de suivi, un comité scientifique pour les suivis sur les milieux naturels, un comité de suivi qui est plutôt dédié aux élus locaux, aux riverains et aux associations, et un comité de suivi sur le paysage. Ce sont donc des choses que nous avons déjà aujourd'hui très classiquement sur nos différents sites et que nous souhaitons poursuivre, puisque c'est le gage d'une bonne intégration et d'une bonne transparence lorsque le projet est autorisé.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Au niveau de l'État, comment garantissez-vous ces engagements ?

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Si jamais autorisation il y a, nous avons un arrêté préfectoral. Pour les ICE, ce sont plutôt des documents qui font plusieurs dizaines de pages où chaque item est identifié avec les obligations qui sont faites à l'exploitant, sur l'air, sur l'eau, sur la biodiversité, sur les suivis, sur les paysages et tout un tas de choses. Cet arrêté préfectoral d'autorisation est public. Il est sur Internet. Lorsque l'État fait des contrôles, on ne vérifie pas l'intégralité de toutes les prescriptions d'un arrêté à chaque contrôle parce que c'est absolument impossible. On le fait par sondage. La fréquence des contrôles dépend de la nature de l'installation. Évidemment, moins les enjeux sont forts, plus la fréquence est relâchée et plus les enjeux sont forts, plus la fréquence est rapprochée. Sur des sites Seveso au seuil haut, nous y allons plusieurs fois par an et à chaque fois, nous examinons différents items. Les rapports de contrôles sont également publics sur Internet, modulo ce qui a trait à la sécurité où des parties n'apparaissent pas pour limiter des actes de malveillance qui utiliseraient des données confidentielles.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Je vous propose de répondre à la question 18. En termes d'études et de suivi, qu'est-ce qui sera suivi ? Vous avez ici une liste proposée par les participants à la réunion du 30 mai. Qu'y aurait-il concernant les écosystèmes de la région ? Par exemple, pour la forêt des Colettes ou les zones humides, qu'est-il prévu par rapport aux espèces piscicoles ? Qu'est-il prévu sur les paramètres chimiques ?

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Cela a déjà été un peu évoqué sur le sujet eau. Tout le réseau de piézomètre, mais aussi les puits et les lavoirs qui sont aujourd'hui les points qui permettent de concevoir le modèle continueront à être suivis, peut-être pas dans leur intégralité, mais en tout cas, certains éléments qui sont plus représentatifs avec différentes profondeurs pour les eaux souterraines et sur différents emplacements pour les autres surfaces, à la fois en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs. Pour ces données, aujourd'hui, nous avons des moyens très techniques pour pouvoir avoir des mesures en continu, voire des analyseurs de la qualité de l'eau en continu. Sur les milieux naturels, les études d'états initiaux sont très importantes, puisqu'il faut bien caractériser l'ensemble des milieux naturels qui sont autour du site. Une étude de l'écosphère a commencé en 2022. Les inventaires vont se poursuivre jusqu'au début 2025 sur les différents sites et y compris sur la zone potentielle de pompage sur la Sioule pour pouvoir définir quels sont les habitats ou quelles sont les espèces qui seraient amenées à être suivies parce qu'elles peuvent présenter potentiellement un risque lié au niveau de l'eau ou à d'autres impacts liés au défrichement, par exemple, pour l'installation de l'usine de concentration. Cette liste d'espèces sera suivie annuellement par des écologues qui viendront sur le site. À titre d'exemple, je peux simplement illustrer que l'arrêté préfectoral qui a été délivré fin 2021 pour la prolongation de la carrière de Beauvoir, contient, pour près de la moitié de ses prescriptions, des prescriptions relatives aux milieux naturels et à leur suivi. Ce sont des choses qui sont aujourd'hui tout à fait conséquentes dans les obligations d'une carrière, et a fortiori, dans le cadre d'un projet de projet minier.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Au niveau de l'État, pourriez-vous préciser le cœur de ce que vous demandez et peut-être que vous demanderiez en plus sur ce projet en particulier au vu des enjeux du territoire ? La Fédération de pêche et le SAGE Cher amont voulaient compléter sur leurs propres préconisations. Cela permettrait d'avoir un regard global.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

N'ayant pas de dossier, cela va être compliqué de répondre à votre question. Je vous invite à aller voir en ligne l'arrêté d'autorisation. Tout le monde a déjà identifié les enjeux majeurs du projet. C'est là-dessus que nous serons le plus vigilant. Ensuite, j'invite les participants à aller voir justement l'arrêté d'autorisation de la carrière actuelle d'Imerys sur le site d'Echassières. Les participants pourront d'eux-mêmes voir ce qui est demandé en termes d'exigence. Je pense que c'est le meilleur exemple que l'on puisse donner. Si vous voulez, je peux chercher le lien et le mettre dans le chat, comme ça, tout le monde pourra se faire une idée précise de la chose. Quant à l'étude épidémiologique, je vois qu'il y a une question là-dessus. Les études épidémiologiques nécessitent que nous ayons une cohorte très importante de personnes parce qu'il faut pouvoir évacuer tous les risques individuels liés au tabagisme, liés à la manière de se nourrir, à l'activité physique et autres. Je pense qu'en l'occurrence, le projet d'Imerys n'est pas du tout approprié à une étude épidémiologique. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne fait pas un suivi sur la santé des populations, mais ce n'est pas l'étude épidémiologique qui sera un outil. Ce seront plutôt des calculs d'exposition ou ce genre de choses.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Il y aurait donc un suivi sur la santé des populations, mais ça ne s'appellerait pas étude épidémiologique au sens strict.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Ce n'est pas un suivi de la santé des populations. Ce sont des calculs sanitaires préalables.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

C'est donc une appréciation de l'impact du projet sur la santé en fonction de calculs.

M. Mickaël LELIEVRE – Fédération de pêche de l'Allier

Nous suivons déjà de façon précise des peuplements piscicoles, notamment sur la Sioule et sur le Cher. Nous avons plusieurs stations de suivi par inventaire piscicole, par pêche électrique sur ces différents bassins versants. Nous avons des chroniques de données déjà assez anciennes puisque nous avons un réseau qui a plus de dix ans. Ce qui est compliqué avec les poissons, c'est que plein de paramètres rentrent en jeu sur l'évolution de leur densité et de ces populations. C'est donc parfois difficile de faire une relation de cause à effet. Nous suivons aussi une population d'écrevisses à pied blanc sur le secteur du projet et que nous suivons déjà depuis quelques années aussi. Nous avons des suivis sur certaines espèces qui nous touchent directement, avec des chroniques de données déjà assez anciennes, et nous continuerons de les suivre.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Cela fera donc de l'information et un contrepoint avec du recul historique.

M. Jonathan BOURDEAU GARREL – SAGE Cher amont

Pour l'instant, le SAGE n'a pas vocation à suivre spécifiquement un projet. Toutefois, la Commission locale de l'eau peut, dans un temps assez lointain, pas dans les prochaines années, mais peut quand même, dans sa stratégie, évoquer un suivi plutôt spécifique du projet. Rien n'est fermé, mais ce n'est pas pour tout de suite. Il y a un certain nombre de suivis et d'indicateurs, pas spécifiquement liés au projet, mais de débit et de qualité d'eau, notamment via le réseau des agences de l'eau. Il y aura un suivi global, mais pas spécifiquement lié au projet. Il ne faut pas oublier que l'on est sur des horizons très lointains, sur 25-30 ans. À cet horizon-là, il y aura probablement une réévaluation de tout ce qui est lié au suivi des milieux par rapport au volume prélevable. Nous sommes dans un temps long, mais il ne faut pas l'oublier.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Nous allons passer à la dernière question qui permettra d'ouvrir un temps d'échange avec tous. En cas de pollution des eaux ou des sols, en cas d'imprévus, d'accidents ou d'impact, à qui reviendrait la charge de la preuve dans le cadre d'un contentieux ? Est-ce qu'Imerys devra démontrer l'innocuité d'une installation ou est-ce le plaignant qui devra démontrer le lien entre la mine et l'exploitation au sens large et la pollution ?

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

En cas de constat de pollution des eaux ou des sols, il faut déjà caractériser par rapport à l'état initial qui sera réalisé. Ensuite, une fois qu'elle est caractérisée, la nature de la pollution nous donne des indications sur son origine. Ce n'est pas parce qu'il y a une pollution des eaux ou des sols aux alentours de la mine qu'elle est nécessairement liée à la mine. On caractérise, on identifie, par rapport aux éléments présents, la source la plus probable. Si nous avons un doute ou s'il y a une supposition qu'il y ait un lien avec la mine, l'inspection des installations classées et l'inspection des mines ira demander à Imerys ses éléments de surveillance puisqu'elle aura une surveillance à opérer et lui demandera, à ses frais, d'apporter des éléments pour nous permettre d'identifier la source de la pollution. Si les investigations montraient l'implication d'Imerys dans ladite pollution, ce serait à Imerys de mettre en œuvre les actions nécessaires pour arrêter l'apport de pollution et pour remettre en état cela, toujours à ses frais toujours. J'en profite pour dire que dans le cadre de la mine et dans le cadre de certaines ICP aussi, nous avons des garanties financières. L'exploitant, lorsqu'il a une autorisation, doit déposer une somme d'argent qui correspond à la réparation de certains dommages.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Vous avez dit que l'on doit mesurer ce qu'il s'est passé et regarder la provenance de la pollution. Qui doit faire cela initialement ? Est-ce que cela passe forcément par du contentieux ? Racontez-nous les procédures en version optimiste et en version pour la pire ?

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

En cas de constat de pollution, je ne sais pas qui constate. Cela peut être Imerys qui constate une pollution venue en dehors de son site, soit un tiers en amont qui vient polluer. Imerys pourra dire qu'il a repéré une source de pollution sur son piézomètre qui vient de l'extérieur. Les services de l'État vont alors investiguer et essayer de comprendre d'où cela vient. Cela peut être Imerys lui-même qui dit avoir eu un événement accidentel et être à l'origine de la pollution, comme cela peut arriver couramment. Nous avons des industriels qui nous appellent souvent lorsqu'ils ont des pépins et qui nous disent ce qu'il s'est passé. Cela peut également être des tiers qui sont situés en aval. Si l'on parle de l'eau, la Fédération de pêche peut par exemple nous dire qu'ils ont constaté une mortalité piscicole. Il y a donc investigation de tous les industriels et autres acteurs potentiels qui peuvent être à l'origine d'une pollution. Tout acteur à l'origine d'une pollution n'est pas forcément un établissement qui est autorisé. Nous pouvons très bien avoir du vandalisme également, en particulier par des citoyens qui veulent se débarrasser de produits chimiques dont ils ne savent pas quoi faire, qui sont refusés dans les déchetteries et qui les jettent. Cela existe aussi. Ce sont donc des investigations relativement larges à opérer. Un contentieux suppose qu'un dommage ne serait pas pris en charge. Celui qui serait lésé voudrait aller devant la justice pour demander réparation. C'est toujours possible, mais nous sommes plutôt sur du civil. Sur l'environnemental, cela pourrait être des associations ou l'État qui irait au contentieux. Lorsqu'il y a des sommes consignées, en règle générale, on commence déjà par se servir dans ces sommes consignées.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

La première étape est donc plutôt gérée par l'État et la DREAL en particulier. S'il n'y a pas de résolution satisfaisante, il peut y avoir contentieux.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Oui. Un tiers peut, indépendamment de l'action de l'État, aller au tribunal civil pour demander une réparation en civil.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Merci. Nicolas va nous faire une synthèse du chat.

M. Nicolas LE MEHAUTE – CPDP

Je vais vous relayer deux points, dont un premier qui concerne des réactions. Nous sommes dans la séquence autour des engagements et du contrôle. Une première réaction soutient que le *critical raw materials act* permet de déroger à la directive sur l'eau. Ce sont des choses que nous avons retrouvées dans les échanges sur les réseaux sociaux. C'est un point qui suscite encore des interrogations ou une opposition par rapport à ce qui a pu être amené. L'autre question est de savoir si Imerys va postuler à une reconnaissance d'utilité majeure par l'Europe via l'État français. Ce sont donc des points qui s'adressent à l'État. Aussi, une question qui concerne également l'après mine et une projection dans le long terme de l'exploitation. Le béton n'a-t-il pas une capacité d'étanchéité éternelle ? Quel avenir pour les générations futures auquel nous pouvons aussi ajouter les résines et tout ce qui peut être mis en œuvre ? Quid de la durée de vie de ce type de dispositif, lorsque l'on se projette sur des durées de plusieurs dizaines d'années, voire au-delà ?

M. Nicolas HARDOUIN – DDT

Je note qu'un certain nombre de personnes disent que le décret PINM va permettre de déroger à la loi. Je dis que non. Concernant la réglementation européenne, j'attends de voir que l'on me démontre qu'il y a des dérogations possibles. Je n'en ai pas connaissance à ce niveau.

M. Pierre PICARD – Intervenant

Je suis citoyen, mais je fais partie aussi de l'association Préservons la forêt des Colettes qui a émis un communiqué ces jours-ci par rapport à ce décret du 7 juillet qui est assez consternant. Nous demandons carrément un moratoire sur ce projet. Concernant la reconnaissance d'utilité publique majeure par l'Europe, pour ce procédé, c'était par rapport à l'État, mais aussi par rapport à la société Imerys ? La société est-elle capable d'aller jusque-là pour contourner la loi sur l'eau, pour contourner d'autres lois et aller plein pot sur ce domaine-là ? J'entends les nouvelles techniques, mais Monsieur RICARD disait que les techniques restent à démontrer pour qu'elles soient efficaces. Nous ne sommes donc jamais sûrs à 100 %, même des techniques d'enfouissement par rapport aux résidus. On joue encore une fois aux apprentis sorciers. Nous allons créer quelque chose à taille humaine, un projet de consommation purement économique avec des risques importants. Vous parliez effectivement de l'état des lieux et cela a été remonté à plusieurs moments dans différentes réunions. Je vous citerai le rapport GEODERIS. Ce n'est pas forcément la carrière actuelle, mais la mine de tungstène, précédemment, a créé un sol qui est largement contaminé. Allons-nous jusqu'au bout ? C'est bien beau de parler de

l'après mine, mais pour ce qui est de l'état actuel, la DREAL ferait bien de s'en occuper aussi. Cela crée quand même un manque de confiance à la fois à l'égard de l'État qui nous a reçus via la Préfète il y a huit jours, avec le décret qui arrive trois jours après, et via Imerys qui est toujours dans le conditionnel. D'abord, cela parlait de béton et maintenant, nous allons rajouter de la résine. Ce sont des techniques qui arrivent, mais qui ne sont pas finalisées et dont on ne connaît pas les conséquences à long terme. Je crois que ce projet est catastrophique pour le secteur. Pour l'électrique, nous en reparlerons à d'autres moments, certainement. Je ne vais pas monopoliser la parole, mais ce n'est pas la voie effectivement extrême pour lutter contre le dérèglement climatique. Il y a d'autres solutions et nous l'avons redit « X » fois.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Monsieur PICARD, je vais essayer de vous rassurer encore une fois, mais les techniques que l'on expose ne sont pas de nouvelles techniques. Aujourd'hui, dans les tunnels, sous la montagne, sous la mer, on ne se demande pas s'ils vont durer 100 ans. C'est le remblaiement avec la pâte cimentée qui permet d'économiser de la surface. Il permet aussi d'avoir une capacité géotechnique pour pouvoir avoir une exploitation optimale. Sur le deuxième point qui a été évoqué tout à l'heure sur le zéro rejet liquide qui peut paraître une technique nouvelle, elle est déjà aujourd'hui utilisée dans plusieurs mines dans le monde et dans d'autres industries. Ce ne sont pas des techniques qui sont complètement innovantes et qui n'auraient pas été testées ailleurs. Aujourd'hui, avec la fiabilité de nos modèles qui ont été exposés par ANTEA tout à l'heure, nous avons ces mesures de suivi. Nous avons déjà ces pilotes et ces mesures de suivi qui vont permettre, tout au long de la vie du site, de pouvoir réagir.

Aussi, je ne sais pas à quel label il est fait référence exactement, car il y a plusieurs dispositifs européens. Ce qui est certain, c'est qu'Imerys ne cherche pas à s'exonérer de la loi française qui est, comme dit, l'une des plus strictes en matière de droit de l'environnement dans le monde. Le PINM ne permet pas de déroger sur les espèces protégées et de faire des passe-droits, comme je l'ai aussi entendu dans d'autres sessions. Le PINM ne permet pas de déroger aux procédures du code de l'environnement. Et des demandes d'autorisation environnementale telles qu'elles sont aujourd'hui présentées et telles que nous allons les déposer. Elles permettent notamment d'unifier une procédure sur les permis de construire, de ne plus avoir à les faire instruire par les communes, mais à les faire instruire par les services de l'État. On entend beaucoup de choses autour de ce PINM qui est une belle reconnaissance pour nous en matière de stratégie du projet, mais ce n'est pas du tout l'épouvantail qui va permettre d'aller contourner toute la réglementation française.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci pour les éléments de réponse. J'appelle à la participation dans les 5 minutes qu'il nous reste. Nous avons une réaction par Yves. Allez-y.

Yves – Intervenant

J'ai suivi votre débat qui est intéressant. Je suis tout à fait disposé à recevoir l'information technique avec les arguments quant au respect des procédures. Simplement, j'ai une réflexion qui est la suivante, purement pratique. En regard du groupe Nestlé qui avait des problèmes de captage d'eau avec les eaux de Perrier dont deux captages ont été fermés récemment. Sauf erreur, ces problèmes d'insalubrité étaient connus depuis deux ans. Je reste interrogateur. En parallèle, j'ai cru comprendre, mais peut-être que c'est une mauvaise interprétation de ma part, par rapport à la teneur des intervenants sur l'autorisation. Pour moi, cette autorisation d'exploitation me paraît acquise, indépendamment du débat public. Je reste tout à fait disposé à recevoir l'argumentation.

Mme Sophie SEYTRE – DREAL

Si l'autorisation est déjà acquise, tant mieux. Cela me fera du travail en moins. Sur le sujet de l'après mine, je rassure l'intervenant qui en parlait. La DREAL s'en occupe. Pour ceux qui n'ont pas l'information précise, GEODERIS, qui est un bureau d'étude expert minier, réalise, sur tout le territoire national, l'inventaire des anciens sites miniers et réalise, au fur et à mesure d'une hiérarchisation des enjeux, des études qui permettent d'avoir une bonne connaissance du passif minier dont nous avons hérité. On parle d'installations qui sont là parfois depuis plus d'une centaine d'années. Son travail consiste à recenser les ouvrages débouchant au jour, là où il y a un risque corporel, là où les gens pourraient tomber, se noyer, recevoir des chutes de blocs, être asphyxiés et autres, recenser les zones où nous avons eu des mouvements de terrain, c'est-à-dire là où il ne faut surtout pas construire parce que les maisons pourraient passer dans les trous s'il y a un effondrement, et également recenser les zones qui sont polluées par des métaux issus de la fracturation de minerai et du sol qui peuvent présenter des concentrations supérieures à ce que l'on trouverait géologiquement de manière naturelle. Sachant que sur le secteur d'Echassières, nous avons déjà un fond géologique qui est très supérieur à d'autres fonds géologiques que l'on pourrait trouver ailleurs en France, notamment sur l'arsenic. Ces études sont publiques. Il n'y a rien à cacher. Sur la commune d'Echassières, nous avons une mine de

tungstène qui a fermé dans les années 1960 et sur la commune de Nades, il me semble que nous avons une mine de plomb, argent et cuivre qui a fermé en 1913, mais je ne suis pas sûre de ces éléments. Il est exact que nous avons des sols qui sont enrichis en métaux. GEODERIS, lors de son étude, a étudié les utilisations et usages des lieux, notamment là où il y avait des habitations, et a fait des préconisations. Nous avons trois parcelles avec des logements pour lesquels certains usages sont incompatibles avec l'état des milieux. Autrement dit, les personnes qui habitent sur ces parcelles et qui sont clairement identifiées ne peuvent pas faire du jardin potager directement dans ces sols. Ces trois foyers ont été informés de la situation. Les maires ont été informés de la situation. Si vous allez sur Internet, vous allez sûrement trouver l'inverse. Dans la gestion de cette pollution minière, la DREAL a encore une chose à faire qui est d'identifier l'intégralité des parcelles dont les teneurs en métaux sont deux fois supérieures aux fonds géochimiques et les classer en secteur d'information sur les sols pour conserver la mémoire de cet enrichissement en métaux. C'est ce qu'il nous reste encore à faire et c'est en cours.

Mme Alina TURCOT – Intervenante

Il me semble que toutes opérations de ce type n'est pas possible sans impact. C'est comme si l'on considérait que l'impact est négligeable ou gérable. Le bon sens dans chacun de nous, nous dira peut-être que ce n'est pas le cas. Dans ce sens, peut-être que chacun et chacune pourrait aussi se poser la question de fond. Avons-nous vraiment besoin de lithium ? Pourrions-nous envisager une vie de décroissance autre que du greenwashing de voitures électriques et de fausses solutions, et ouvrir notre imaginaire à d'autres modes de vie sur cette terre, si l'on voudrait vraiment continuer à l'habiter ?

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci beaucoup pour cette réaction. Encore une fois, le débat public, ce n'est pas que du recueil de questions. Vous avez toute la possibilité d'exprimer un avis, une réaction ou une prise de position. Merci pour ce partage. J'en profite pour rappeler que la vidéo sera mise en ligne dans les jours prochains, probablement en début de semaine prochaine, le temps de faire un montage pour le site Internet du débat. Ma collègue va vous rappeler l'endroit précis où vous pourrez la retrouver. Nous mettrons également le chat en ligne afin de pouvoir retrouver toutes les interventions que vous avez pu avoir.

M. Fabrice FREBOURG – Imerys

Merci pour cette organisation. Je voulais rebondir sur cette dernière intervention qui est intéressante. Je ne vais pas revenir sur la nécessité du lithium. Je crois qu'elle a été démontrée dans plusieurs de nos réunions, notamment pour compenser les besoins de mobilité avec les émissions. Je voulais simplement revenir sur le processus. Beaucoup de monde pense que nous sommes déjà autorisés et que nous allons déroger. Il y a un certain nombre de dispositifs qui permet, dans le droit français, de consulter le public. La Commission du débat public en est une. Il y a les enquêtes publiques, des évaluations environnementales et des études d'impact qui sont poussées et instruites par les services de l'État qui peuvent demander à des tiers experts de pouvoir les contrôler et les rédiger. Ensuite, nous avons des dispositifs de contrôle qui ont été aussi présentés par les différents intervenants de l'État. Je crois que nous avons eu la chance d'avoir, dans ce dispositif français, un certain nombre de garde-fous sur ces sujets études d'impact environnemental qui permettent d'arriver in fine à une autorisation – si le projet est poursuivi, puisqu'Imerys doit aussi se positionner là-dessus, notamment sur son financement – qui permet d'avoir un projet de moindre impact et surtout un projet sur lequel les impacts ont été largement évalués et mesurés.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci pour ce rappel des procédures qui sont claires. Claire et Nicolas, je vous laisse dire un mot sur les prochains rendez-vous.

Mme Claire BOUTELOUP – CPDP

Tous les outils numériques sont en ligne jusqu'au 31 juillet, dont la plateforme. Vous pouvez continuer à poser des questions pour obtenir des réponses avant la fin juillet. Vous pouvez également y exprimer des avis. Nous avons également un prochain rendez-vous le 16 juillet dans un format similaire à celui-ci. Ce sera une visioconférence à 100 %. Il s'agira là de travailler un peu sur des approfondissements sur trois sujets qui sont les impacts environnementaux et les risques industriels, la question des déchets et des résidus, ainsi que le modèle économique. Le 18 juillet, nous allons parler de savoir ce qu'il se passera après ce débat. L'idée sera d'évoquer la période après débat sur la partie concertation continue si le projet continue et comment les choses pourraient s'organiser pendant la vie du projet. Nous aurons notamment des sujets de gouvernance.

Je voulais vous remercier aussi pour ce soir. Nous avons encore traité pas mal de questions. Peut-être qu'il vous en reste parce que vous avez beaucoup contribué en ligne. N'hésitez pas à utiliser les derniers jours pour les poser sur le SQR.

Mme Sofia ALIAMET – WDPE

Merci, Claire. Merci, Nicolas. Merci à toutes et tous pour votre participation. Merci aux intervenantes et intervenants d'avoir respecté les délais. L'exercice n'était pas facile, mais merci d'avoir joué le jeu. Nous espérons que vous avez pu trouver des réponses à vos questions. Encore une fois, si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas. La plateforme participative est ouverte jusqu'à la fin du débat. C'est le moment de les partager. La maîtrise d'ouvrage y répond. L'équipe du débat relit toutes les réponses avant publication. N'hésitez pas à utiliser ces outils mis à disposition. Merci à toutes et à tous. Très bonne soirée et à bientôt.